

● OPEP+
Les 7 principaux pays
décident de maintenir
inchangés leurs
niveaux de production
pétrolière (P3)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● INTÉGRATION ÉNERGÉTIQUE AFRICAINE

L'Algérie en locomotive d'une coopération continentale

(P4)

LE PREMIER MINISTRE ET DES RESPONSABLES CHARGÉS DES SECTEURS DU COMMERCE ET DES FINANCES CONVOQUÉS

Le Président Tebboune réagit aux données du Commerce extérieur

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a convoqué, hier, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, ainsi que plusieurs responsables directement chargés des secteurs du commerce et des finances, pour examiner de près les données communiquées précédemment par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, des données qui touchent directement à l'économie nationale et aux deniers publics, selon un communiqué de la présidence de la République. La réunion intervient après la publication, samedi soir, d'un communiqué du ministère du Commerce extérieur faisant état d'anomalies dans les demandes d'importation introduites pour le deuxième semestre 2026. (Lire en Page 4)



● PLUS DE 2.514 MILLIARDS DE DA DE CRÉDITS ACCORDÉS
AU 30 JUIN 2026

Le P-DG de la BDL annonce l'intensification de la collecte des ressources pour le financement de l'économie nationale

(P4)

● GUERRE GÉNOCIDAIRE SIONISTE
CONTRE GAZA

Deux enfants tombent en martyrs le premier jour de l'année scolaire

(P12)

Mayotte : 343 cas de paludisme recensés depuis janvier



Mayotte a recensé 343 cas de paludisme depuis le début de l'année 2026, dont 76 acquis localement, a annoncé lundi Santé publique France dans son dernier bulletin de surveillance sanitaire. Ces données, arrêtées au 31 août et encore non consolidées, correspondent au nombre de cas le plus élevé enregistré dans l'archipel depuis 2010.

Huit nouveaux cas confirmés biologiquement ont été déclarés au cours de la semaine du 24 au 30 août : sept cas importés et un cas dont l'origine reste en cours d'investigation.

Santé publique France fait état d'une « activité soutenue » depuis la fin du mois de juillet, avec une moyenne de six cas déclarés par semaine au cours des quatre dernières semaines.

Parmi les 343 cas enregistrés depuis janvier, 238 ont été importés, 76 ont été acquis localement, 12 restent de statut indéterminé et 17 font toujours l'objet d'investigations. L'incidence des cas acquis localement a été multipliée par dix par rapport à 2025, passant de 0,02 à 0,22 cas pour 1 000 habitants. Après une forte diminution à partir de 2011, la transmission locale du paludisme est restée très faible pendant près de quinze ans. Aucun cas acquis localement n'avait été enregistré entre juillet 2020 et février 2025. Cinq cas locaux ont ensuite été détectés entre juillet et août 2025, avant l'accélération constatée cette année.

La proportion de cas acquis à Mayotte fait désormais craindre une reprise de la transmission autochtone, malgré l'entrée officielle du territoire dans la phase d'élimination du paludisme en 2014, relève l'agence sanitaire. Les cas locaux se concentrent principalement dans le sud et l'est de l'île. Les communes de Dombeni, avec 28 cas, Chirongui, avec 22 cas, et Bandrélé, avec 20 cas, regroupent à elles seules 70 des 76 contaminations locales recensées, soit 92,1 % du total.

Sur les 238 cas importés, 160, soit plus des deux tiers, sont liés aux Comores, où le paludisme continue de circuler.

Dix-sept cas proviennent de pays d'Afrique subsaharienne et cinq de Madagascar. L'origine géographique de 61 cas importés n'a pas été renseignée ou reste inconnue.

Les adolescents et les jeunes adultes sont les plus touchés : les personnes âgées de 15 à 44 ans représentent 54,5 % de l'ensemble des cas déclarés.

Un colombien de la Légion étrangère française réussit à échapper à ses ravisseurs

Un caporal colombien de la Légion étrangère française, enlevé début août dans le sud-ouest de la Colombie par des dissidents des anciennes Farc, a réussi à échapper à ses ravisseurs avant de passer quatre jours seul dans la nature, ont rapporté lundi des médias colombiens. José Olger Melo Charry, 35 ans, a regagné par ses propres moyens un poste de police samedi soir, vers 23H30, après plusieurs jours de captivité et quatre jours passés dans la nature, selon le quotidien colombien El Tiempo.

Le militaire a ensuite été hélicopté dimanche matin par l'armée colombienne d'El Ejido à Pasto, capitale du département de Narino, où il a été admis dans un centre médical. Il demeure sous observation et est accompagné de sa famille. Les enquêteurs attendent l'autorisation des médecins pour pouvoir l'interroger.

Engagé dans l'armée française depuis quatre ans, le caporal se trouvait en permission en Colombie depuis le 5 août. Il avait été enlevé le lendemain alors qu'il circulait sur une route rurale de Nariño, sa région d'origine. Il ne possède pas la nationalité française, selon le ministère français des Armées. L'État-major central (EMC), principale dissidence des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie (Farc), avait revendiqué sa capture par l'intermédiaire du front Franco Benavides.

Le groupe armé avait affirmé que le caporal était vivant et en bonne santé, le présentant comme un « prisonnier de guerre » et contestant le terme d'enlèvement employé par les autorités colombiennes et les médias.

La Fédération royale belge de football refuse de soutenir la réélection de Gianni Infantino à la tête de la FIFA

La Fédération royale belge de football (RBFA) a annoncé, lundi, qu'elle ne soutiendrait pas la candidature de Gianni Infantino à un nouveau mandat à la présidence de la Fédération internationale de football (FIFA).

Dans un communiqué, la RBFA a notamment fait état d'un « manque de transparence » et de préoccupations liées à la gouvernance de l'instance dirigeante du football mondial.

La Belgique rejoint ainsi plusieurs fédérations européennes, dont celles de Suède, d'Écosse et d'Italie, qui ont également retiré leur soutien au président de la FIFA.

La Fédération belge a indiqué attendre, en accord avec l'UEFA, des réponses claires concernant le processus décisionnel autour du projet, finalement abandonné, visant à placer les recettes de la Coupe du monde dans une société susceptible d'être ouverte à des investisseurs privés. L'instance belge a également réclamé une « transparence totale » concernant l'affaire impliquant l'international américain Folarin Balogun lors de la Coupe du monde 2026 aux États-Unis.

Balogun avait été expulsé lors du seizième de finale face à la Bosnie-Herzégovine. Sa suspension pour le huitième de finale contre la Belgique avait ensuite été levée après une intervention du président américain Donald Trump auprès de Gianni Infantino.

La présidente de la RBFA, Pascale Van Damme, a indiqué que les interrogations de la Fédération belge restaient sans réponse deux mois après les faits.

Elle a, en conséquence, demandé à la FIFA d'inscrire le dossier Balogun à l'ordre du jour de la prochaine réunion de son Conseil, prévue le 15 octobre.



Miami : 5 morts après la sortie de piste d'un avion-cargo à l'aéroport



Au moins cinq personnes ont été tuées et cinq autres blessées après qu'un avion-cargo d'Amazon a dépassé la piste d'atterrissage à l'aéroport international de Miami, dans l'État américain de Floride, dimanche, selon une responsable locale. « Plus tôt dans la journée, nous avons appris que le vol 7598 de 21 Air avait dépassé la piste, et nous savons désormais que cinq personnes ont perdu la vie et que cinq autres ont été blessées », a déclaré la maire du comté de Miami-Dade, Daniella Levine Cava. « Mes pensées vont à toutes les familles touchées », a-t-elle ajouté.

Le chef des services d'incendie et de secours de Miami-Dade, Ray Jadallah, a indiqué que dix personnes au total étaient impliquées dans l'incident. Trois des blessés, dans un état critique,

ont été transportés vers un centre de traumatologie, tandis que deux autres ont été transférés vers un hôpital local. Le Boeing 767-300 cargo a dépassé la piste après son atterrissage vers 14 h, heure locale (18 h 00 GMT), selon l'Administration fédérale de l'aviation américaine (FAA).

L'appareil, qui avait décollé de l'aéroport international Luis-Muñoz-Marín de San Juan, à Porto Rico, a percuté plusieurs véhicules avant de prendre feu, entraînant le déploiement de plus de 60 unités des services d'incendie et de secours. La FAA a ordonné la suspension des vols à destination de l'aéroport international de Miami, invoquant la présence d'un appareil immobilisé ainsi que des restrictions affectant les pistes et les voies de circulation. L'aéroport a indiqué que l'appareil était immobilisé à l'extrémité nord-ouest de la piste diagonale, entraînant la fermeture de l'ensemble des pistes et des voies de circulation.

Le secrétaire américain aux Transports, Sean Duffy, a déclaré que les premiers intervenants procédaient à l'évaluation de la situation sur place et a appelé les voyageurs à s'attendre à d'importants retards ainsi qu'à de possibles annulations de vols. Le bureau du shérif de Miami-Dade a également fermé une portion de Northwest 67th Avenue, à proximité de l'aéroport, en raison de l'important déploiement des services d'urgence. La FAA a annoncé qu'elle enquêterait sur l'incident, tandis que le Conseil national de la sécurité des transports (NTSB) a indiqué qu'il recueillait des informations sur l'accident. Un porte-parole d'Amazon a déclaré aux médias locaux que l'appareil avait été impliqué dans un incident lors de sa tentative d'atterrissage, ajoutant que l'entreprise travaillait en étroite collaboration avec les autorités locales afin de « comprendre précisément ce qui s'est passé ».

France : Panot juge « discriminatoire » et « raciste » la proposition du RN d'interdire le voile dans l'espace public

La présidente du groupe La France insoumise (LFI) à l'Assemblée nationale, Mathilde Panot, a qualifié de « discriminatoire » et de « raciste » la proposition du Rassemblement national (RN) visant à interdire le port du voile islamique dans l'espace public en France, alors que cette mesure, relancée fin août par le parti de Marine Le Pen, suscite un vif débat politique et juridique à l'approche de l'élection présidentielle de 2027.

Intervenant dimanche dans l'émission « Le Grand Oral 2027 » diffusée sur BFMTV, Panot a estimé que la proposition du RN contrevient aux principes fondamentaux de la République française.

« Cette mesure est une mesure discriminatoire, est une mesure raciste, qui va à l'encontre de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui va à l'encontre de tous les principes français, notamment du principe de laïcité, qui va à l'encontre de la liberté de conscience et de la liberté de culte », a-t-elle déclaré.

La députée du Val-de-Marne a également interpellé les journalistes présents sur le plateau sur leur « responsabilité » dans le traitement de ce débat.

OPEP+

Les 7 principaux pays décident de maintenir inchangés leurs niveaux de production pétrolière

L'Algérie maintient sa production pétrolière à 1,007 million mb/j lors de la réunion de l'OPEP+ tenue dimanche par visioconférence. Les 7 principaux pays ajusteurs de l'OPEP+ décident de maintenir inchangés leurs niveaux de production pétrolière pour le mois d'octobre, une orientation à laquelle l'Algérie souscrit pleinement en conservant sa quote-part à 1,007 million de barils par jour (mb/j).

Cette décision est actée à l'issue d'une réunion de coordination tenue par visioconférence et réunissant les ministres chargés du Pétrole de l'Arabie saoudite, de l'Irak, du Kazakhstan, du Koweït, du sultanat d'Oman, de la Russie et de l'Algérie, représentée par le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab.

PLUSIEURS FACTEURS D'INCERTITUDE

Le choix de la stabilité des quotas traduit en fait une volonté commune de préserver l'équilibre actuel entre l'offre et la demande sur un marché encore marqué par une certaine volatilité des prix et des incertitudes pesant sur la demande internationale. Pour l'Algérie, ce maintien de la production à un niveau stable entre dans la logique de discipline collective adoptée au sein de l'OPEP+ depuis plusieurs exercices. Lors de cette consultation, les ministres ont également réaffirmé leur engagement à poursuivre une coordination étroite entre les membres du groupe des 7, en insistant sur la nécessité d'un suivi rigoureux et permanent des indicateurs du marché pétrolier mondial. Stocks, tendances de la demande, facteurs géopolitiques et évolution de la croissance dans les grandes économies sont passés en revue, autant de paramètres susceptibles d'influencer les cours et d'orienter, à terme, les décisions de production. Cette vigilance accrue s'explique par la persistance de multiples facteurs d'incertitude, notamment la croissance économique mondiale, encore fragile dans plusieurs zones, ainsi que les tensions géopolitiques dans certaines régions productrices ou de transit des hydrocarbures.

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DE LA CHAÎNE DES HYDROCARBURES

La participation active de l'Algérie aux mécanismes de décision de l'OPEP+ constitue un levier stratégique de grande importance. En tant que membre influent au sein de l'organisation, l'Algérie entend peser sur les orientations collectives tout en défendant les intérêts nationaux du pays. Le maintien de sa production à un niveau stable lui

permet de planifier plus sereinement ses recettes budgétaires, tout en évitant les risques liés à une surproduction qui pourrait faire baisser les prix. Parallèlement, cette discipline volontaire s'accompagne d'efforts de diversification économique et de valorisation de la chaîne des hydrocarbures, avec un accent mis sur le gaz naturel, la pétrochimie et les projets d'exploration dans les bassins du Sud.

La décision de ne pas modifier les quotas pour octobre intervient alors que le marché reste attentif aux signaux envoyés par l'OPEP+ sur la trajectoire de production à moyen terme. Les investisseurs et les analystes surveillent de près toute indication susceptible d'influencer les anticipations sur l'offre future, d'autant que la reprise de la demande dans certaines économies émergentes demeure inégale. Le choix de la stabilité reflète dans ce contexte une approche prudente, privilégiant la consolidation des gains récents en matière de prix plutôt que la prise de risques inutiles.

LE PRIX DU PÉTROLE PROGRESSE SUR FOND DE REGAIN DES TENSIONS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'IRAN

Les prix du pétrole ont progressé lundi, le regain de tensions entre les États-Unis et l'Iran alimentant les craintes d'une nouvelle escalade du conflit et de possibles perturbations des expéditions pétrolières par le détroit d'Ormuz. Les contrats à terme sur le Brent, référence internationale, pour livraison en novembre s'échangeaient à 97,50 dollars le baril à 10 h 00, heure locale (07 h 00 GMT), en hausse de 1,27 % par rapport à la clôture précédente de 96,28 dollars.

Les contrats à terme sur le West Texas Intermediate (WTI), référence américaine, pour livraison en octobre progressaient de 1,11 %, à 92,50 dollars le baril, contre 91,48 dollars à la clôture précédente.

Le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) iranien a affirmé dimanche avoir détruit, lors d'une attaque de drone, un aérostat de surveillance militaire américain captif près de l'aéroport d'Erbil, dans le nord de l'Irak.

Dans un communiqué relayé par l'agence de presse iranienne Tasnim, le CGRI a indiqué que l'aérostat américain PSS-T (Persistent Surveillance Systems-Tethered) avait été « complètement détruit » par des drones des forces aérospatiales du Corps. Selon le communiqué, le dispositif avait été touché mercredi lors d'affrontements entre l'Iran et les États-Unis dans la région.

Le CGRI a également diffusé des images qui montreraient, selon lui, le moment où le système de surveillance a été atteint. Il a précisé que le PSS-T se distinguait des ballons conventionnels, car il restait relié au sol et était utilisé « comme une tour de surveillance ».

Les États-Unis ne réagissent pas, dans l'immédiat, aux affirmations iraniennes. Le blocus naval américain, les sanctions visant les exportations pétrolières iraniennes et les activités militaires de Téhéran à proximité du détroit maintiennent également les risques pesant sur

l'approvisionnement au centre des préoccupations. Les cours sont par ailleurs soutenus par la décision de sept pays de l'OPEP+ de ne pas augmenter davantage leur production en octobre.

Les objectifs de production fixés pour octobre s'établissent à 10,478 millions de barils par jour pour l'Arabie saoudite, 9,949 millions pour la Russie, 4,431 millions pour l'Irak, 2,676 millions pour le Koweït, 1,628 million pour le Kazakhstan, 1,007 million pour l'Algérie et 841 000 pour Oman. Leur objectif cumulé de production atteint ainsi environ 31 millions de barils par jour.

L'Arabie saoudite, la Russie, l'Irak, le Koweït, le Kazakhstan, l'Algérie et Oman avaient convenu d'augmenter leur production cumulée de 188 000 barils par jour en septembre.

Leur décision de maintenir la production inchangée en octobre soutient les cours en limitant les anticipations d'une nouvelle hausse de l'offre mondiale.

Ces pays continueront de se réunir chaque mois afin d'évaluer la situation du marché. Leur prochaine réunion est prévue le 4 octobre.

Dans le même temps, les perspectives de signature prochaine d'un accord entre l'Iran et Oman portant sur la création d'un nouveau corridor maritime dans le détroit d'Ormuz ont atténué certaines inquiétudes concernant les flux pétroliers régionaux et limité la hausse des cours.

L'Iran annoncera dans les prochains jours la création d'une nouvelle zone maritime « restreinte » à l'extérieur du détroit d'Ormuz, a déclaré dimanche le plus haut responsable iranien chargé de la sécurité nationale, avertissant que tout navire y pénétrant serait inscrit sur une liste de sanctions.

Lors d'un entretien télévisé, le secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale iranien, Mohsen Rezaei, a indiqué que cette zone commencerait à la ligne de blocus établie par la marine américaine et s'étendrait à certaines parties du Golfe, selon la chaîne publique iranienne Press TV.

« Tout navire pénétrant dans cette nouvelle zone sera inscrit sur une liste de sanctions », a-t-il déclaré. Mohsen Rezaei a également annoncé que l'Iran et Oman signeraient dans les prochains jours un accord sur le nouveau corridor traversant le détroit d'Ormuz, dont les points d'entrée et de sortie seraient placés sous le contrôle de l'Iran.

Il a affirmé que le détroit d'Ormuz était « totalement fermé et sous le contrôle des forces armées », qualifiant de « grand mensonge » l'affirmation du président américain Donald Trump selon laquelle cette voie navigable stratégique restait ouverte.

Avant la fermeture du détroit par l'Iran, plus de 100 navires transportant au total plus de 100 millions de tonnes de marchandises l'empruntaient quotidiennement, selon Mohsen Rezaei. Il a ajouté que seuls sept ou huit navires transportant des produits de première nécessité destinés à l'Iran transitaient désormais par cette voie maritime.

Hamza B.



LA CONJONCTURE

Par R. N.

Ligne ferroviaire Tamanrasset - Nord : désenclaver le Sud et intégrer l'économie nationale

La réunion du Conseil des ministres présidée dimanche par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a remis au centre des priorités nationales un projet structurant : la ligne ferroviaire reliant Tamanrasset au nord du pays. Qualifiée de "réalisation historique inédite dans l'Algérie victorieuse", cette infrastructure de plus de 2000 km doit relier le Sud profond aux grands pôles économiques du Nord en passant par Laghouat, Ghardaïa, El Meniaa et In Salah. Le président de la République a insisté sur le caractère de "priorité absolue" de ce projet, appelant à "concentrer les efforts pour garantir sa livraison dans les délais impartis et sa mise en service à la fin de 2028". Au-delà de sa dimension symbolique, cette ligne représente une véritable rupture pour l'économie nationale, avec des retombées directes sur le désenclavement, la logistique, l'industrie et l'aménagement du territoire. Pendant des décennies, le développement des wilayas du Sud a été freiné par l'éloignement et le coût élevé du transport. Aujourd'hui, la quasi-totalité des marchandises vers Tamanrasset transitent par la route, avec des délais longs et des coûts qui se répercutent sur le pouvoir d'achat des citoyens.

La future ligne ferroviaire va changer la donne. En reliant Tamanrasset au réseau ferroviaire national, elle permettra d'acheminer plus rapidement et à moindre coût les produits de première nécessité, les matériaux de construction, les intrants agricoles et industriels. Dans le sens inverse, elle ouvrira un débouché structuré pour les produits locaux : dattes, artisanat, produits miniers et bientôt produits agricoles issus des grands périmètres mis en valeur dans le Sud.

Cette liaison va aussi réduire la pression sur le réseau routier et les coûts de maintenance, tout en offrant une alternative plus sûre et plus écologique pour le transport de personnes et des biens. C'est un levier direct de soutien au pouvoir d'achat et de réduction des disparités régionales.

La valeur ajoutée de ce projet ne se limite pas au transport. Elle réside surtout dans la capacité à valoriser les richesses du sous-sol et à créer des pôles industriels dans le Sud. Le tracé traverse des zones à fort potentiel minier et énergétique. En facilitant l'acheminement des équipements et l'évacuation de la production, le chemin de fer rendra économiquement viables des projets jusque-là difficiles à lancer.

Le président Tebboune a d'ailleurs établi le lien avec d'autres projets stratégiques lors du même Conseil des ministres. Concernant la ligne ferroviaire minière Bled El Hadba - Oued Kebrit - Port d'Annaba, il s'est félicité du "rythme d'avancement des travaux pour la livraison du projet dans les délais impartis et le lancement de la production en mars 2027". Le Conseil a également évoqué le suivi du projet de quai minéralier dans le cadre de l'extension du port d'Annaba.

La convergence est claire : il s'agit de bâtir des corridors logistiques intégrés. Le minerai et les produits du Sud pourront être transportés par rail jusqu'aux ports du Nord, puis exportés. Cette chaîne permet de capter plus de valeur ajoutée sur le territoire national, de créer des emplois dans le transport, la maintenance, la logistique et les services annexes, et de réduire la facture d'importation en substituant des produits locaux. Sur le plan de l'aménagement, la ligne Tamanrasset - Nord va redessiner la carte économique du pays. Les villes étapes comme Laghouat, Ghardaïa, El Meniaa et In Salah deviendront des hubs logistiques et commerciaux. Autour des gares et des zones de fret, de nouvelles activités vont émerger : entrepôts, zones industrielles, services. Pour les investisseurs, nationaux et étrangers, la garantie d'une liaison ferroviaire fiable est un signal fort. Elle réduit le risque et rend attractifs les projets dans l'agriculture saharienne, les énergies renouvelables, le tourisme saharien et l'industrie. L'Algérie dispose ainsi d'un outil concret pour concrétiser sa stratégie de diversification économique et de développement du Sud. Sur le plan social, le projet facilitera la mobilité des étudiants, des malades et des travailleurs entre le Nord et le Sud. Il renforcera le sentiment d'appartenance et d'unité nationale en rapprochant physiquement les régions. Avec un objectif de mise en service fin 2028, la ligne Tamanrasset - Nord s'inscrit dans une planification à moyen terme ambitieuse. Le président Tebboune a exigé la mobilisation de tous les moyens pour tenir les délais, au même titre que pour les autres chantiers structurants comme la ligne minière vers Annaba. Cette exigence traduit une volonté : faire du rail le backbone de la nouvelle économie algérienne. Moins dépendante des hydrocarbures, plus tournée vers la valorisation des ressources internes, mieux connectée entre ses régions. La ligne vers Tamanrasset n'est donc pas seulement une voie ferrée. C'est un projet de souveraineté économique. Elle permettra de transformer le Sud d'un espace de transit en un espace de production et d'échange. Elle donnera à l'Algérie les moyens de mieux exploiter son immense territoire et de faire de l'intégration nationale le moteur de la croissance. En la qualifiant de réalisation inédite dans "l'Algérie victorieuse", le président de la République souligne l'enjeu : ce train ne transportera pas seulement des marchandises et des voyageurs. Il transportera les ambitions d'un pays qui mise sur ses infrastructures pour bâtir une économie plus équilibrée, plus résiliente et tournée vers l'avenir.

R. N.

LE PREMIER MINISTRE ET DES RESPONSABLES CHARGÉS DES SECTEURS DU COMMERCE ET DES FINANCES CONVOQUÉS

Le Président Tebboune réagit aux données du Commerce extérieur

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a convoqué, hier, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, ainsi que plusieurs responsables directement chargés des secteurs du commerce et des finances, pour examiner de près les données communiquées précédemment par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, des données qui touchent directement à l'économie nationale et aux deniers publics, selon un communiqué de la présidence de la République.

La réunion intervient après la publication, samedi soir, d'un communiqué du ministère du Commerce extérieur faisant état d'anomalies dans les demandes d'importation introduites pour le deuxième semestre 2026.

DES CHIFFRES QUI SOULÈVENT DES INTERROGATIONS

Selon les données extraites de la plateforme numérique dédiée à l'importation des matières premières et des intrants de production, 3.961 opérateurs économiques employant entre zéro et cinq salariés ont déposé des demandes d'importation pour une valeur globale de 130,32 milliards de dollars.

Le détail interpelle. 149 opérateurs n'employant aucun salarié ont formulé des

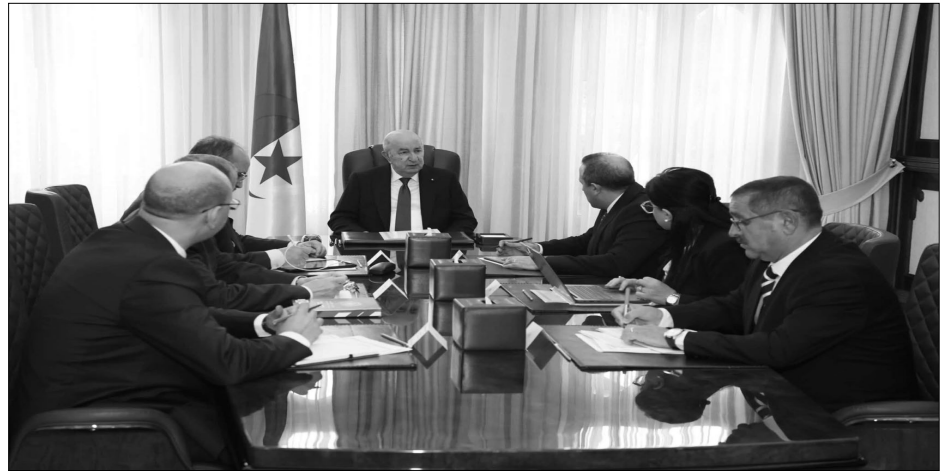
demandes pour un montant total de 484,58 millions de dollars. 949 opérateurs employant un seul salarié ont introduit des demandes d'une valeur de 21,84 milliards de dollars.

Pour les autres catégories : 851 opérateurs employant deux salariés ont demandé 88,76 milliards de dollars, 722 opérateurs à trois salariés ont introduit des demandes pour 15,52 milliards de dollars, 641 opérateurs à quatre salariés pour 1,74 milliard de dollars, et 649 opérateurs à cinq salariés pour 13,84 milliards de dollars.

Le ministère du Commerce extérieur a souligné que ces chiffres soulèvent des interrogations quant à la cohérence entre la taille des entreprises concernées, le nombre de salariés déclarés et le volume des prévisions d'importation.

LUTTE CONTRE LES PRATIQUES VISANT À PONCTIONNER LE TRÉSOR PUBLIC

Face à ces éléments, la présidence précise que la réunion vise également à "prendre les mesures nécessaires à l'encontre des auteurs de fausses déclarations". Selon le communiqué, ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'un "plan soigneusement préparé visant à porter atteinte aux infrastructures de l'écono-



mie nationale" et cherchent à "ponctionner le Trésor public".

Le président Tebboune a donné instruction d'examiner rigoureusement chaque dossier et d'assainir le dispositif d'importation afin de protéger les finances publiques et de garantir que les licences et autorisations servent réellement à l'approvisionnement de l'économie productive. Cette convocation intervient dans

un contexte où les pouvoirs publics insistent sur la rationalisation des importations et la promotion de la production nationale. Le traitement des programmes prévisionnels d'importation est présenté comme un outil clé pour détecter les dérives et assainir le climat des affaires.

Hamza B.

INTÉGRATION ÉNERGÉTIQUE AFRICAINE

L'Algérie en locomotive d'une coopération continentale

L'Afrique dispose d'un potentiel énergétique considérable. Pétrole, gaz, solaire, éolien, hydraulique : le continent regroupe près de 40% des réserves mondiales d'énergies renouvelables et des ressources fossiles stratégiques. Pourtant, l'accès à l'énergie reste inégal et le commerce intra-africain dans ce secteur demeure limité. Pour combler cet écart, l'intégration énergétique interafricaine s'impose comme une priorité. Et dans cette dynamique, l'Algérie entend jouer un rôle pionnier. Lundi à Alger, le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, a présidé une réunion de travail consacrée au suivi des dossiers de coopération énergétique avec les pays africains et au renforcement de la présence des entreprises algériennes sur les marchés du continent, indique le ministère dans un communiqué.

VALORISER L'EXPERTISE

ALGÉRIENNE SUR LE CONTINENT

La rencontre a permis de faire le point sur l'état d'avancement des différents dossiers de coopération et d'examiner

les perspectives de leur développement. Au cœur des discussions : comment élargir les domaines de partenariat et donner plus de visibilité aux entreprises du secteur algérien de l'énergie au-delà des frontières nationales. Les participants ont insisté sur la nécessité de transformer l'expertise accumulée par l'Algérie depuis des décennies en levier d'intégration. Avec Sonatrach, Sonelgaz et un tissu de sociétés de services, l'Algérie dispose d'un savoir-faire reconnu dans l'exploration, le transport, la distribution, la pétrochimie et désormais dans les énergies renouvelables. L'objectif est de mobiliser ces compétences pour accompagner les pays africains dans leurs propres projets, qu'il s'agisse d'électrification rurale, de centrales solaires ou de réseaux de transport. La réunion a également porté sur la participation du ministère et des entreprises relevant du secteur aux manifestations, rencontres et événements nationaux et internationaux spécialisés. Il a été souligné l'importance de préparer efficacement ces échéances en amont afin de mettre en avant les capacités algériennes et de faire connaître les

opportunités de coopération disponibles. Pour Alger, chaque forum, chaque salon devient une vitrine pour proposer des solutions africaines à des défis africains.

COORDINATION ET PROJETS STRATÉGIQUES AU CENTRE DES PRIORITÉS

Au-delà de la promotion des entreprises, la réunion a mis l'accent sur la coordination institutionnelle. Le ministère a appelé à renforcer la synergie entre les différents intervenants et à assurer un suivi régulier des dossiers prioritaires afin d'accélérer la mise en œuvre des projets et programmes prévus. Cette approche s'inscrit dans une vision plus large : faire de l'énergie un moteur d'intégration continentale. Plusieurs projets structurants portés ou soutenus par l'Algérie illustrent cette ambition.

Le gazoduc transsaharien, qui doit relier le Nigeria à l'Europe via l'Algérie et le Niger, est l'exemple le plus emblématique. Il vise à sécuriser l'approvisionnement et à créer un marché régional du gaz. Dans le domaine électrique, l'interconnexion entre les

réseaux nord-africains et subsahariens est également à l'étude, avec l'idée de mutualiser la production et de réduire les coûts. Le développement des énergies renouvelables occupe une place croissante. L'Algérie, qui a lancé son propre programme solaire, propose son expérience en matière de grands parcs photovoltaïques et de formation d'ingénieurs. Le partage d'expertise dans le solaire et l'éolien est perçu comme un axe majeur pour répondre à la demande énergétique en forte croissance sur le continent tout en réduisant la dépendance aux importations.

UNE COOPÉRATION AU SERVICE DES OBJECTIFS DE LA ZLECAF

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts du ministère visant à renforcer la coopération énergétique et à élargir les partenariats avec les pays africains. Elle répond aussi à l'esprit de la Zone de libre-échange continentale africaine, ZLECAf, qui fait de l'intégration des infrastructures une condition clé pour stimuler les échanges commerciaux. En soutenant l'ouverture des entreprises du secteur

sur les marchés extérieurs, l'Algérie cherche à créer des chaînes de valeur régionales. L'idée est de passer d'une logique d'exportateur de ressources à celle de partenaire industriel et technologique.

Cela passe par des coentreprises, des transferts de technologie, des formations et des investissements conjoints. Le ministre Mourad Adjal a rappelé que l'énergie ne peut plus être pensée à l'échelle d'un seul pays. Les défis du financement, de la maintenance et de la transition énergétique exigent une approche collective. En positionnant ses entreprises comme des acteurs de solutions, l'Algérie veut contribuer à bâtir un marché énergétique africain intégré, plus résilient et plus souverain. Avec son positionnement géographique, ses infrastructures et son expertise, l'Algérie se veut ainsi un hub énergétique pour l'Afrique. La réunion de lundi confirme cette volonté : faire de la coopération énergétique un pilier concret de l'unité africaine, au service du développement et de la sécurité énergétique du continent.

H. B.

PLUS DE 2.514 MILLIARDS DE DA DE CRÉDITS ACCORDÉS AU 30 JUIN 2026

Le P-DG de la BDL annonce l'intensification de la collecte des ressources pour le financement de l'économie nationale

Fidèle à sa mission de soutien au développement économique national, la BDL poursuit le renforcement de ses activités de financement au service des ménages, des entreprises et des professionnels. Ceci, sans oublier l'accompagnement des porteurs de projets et l'encouragement de l'investissement au service du développement économique national. Ses financements ciblent l'industrie, la construction, les services et les projets à forte valeur ajoutée qui créent de l'emploi. Elle accompagne également les petites et moyennes entreprises (PME), les jeunes porteurs de projets et l'écosystème des start-up. Et elle propose des offres en financement conventionnel et islamique. Au sujet du financement de l'économie nationale, le total des crédits accordés par la BDL à ses clients a dépassé 2.514 milliards de DA au 30 juin 2026, dont 1.019 milliards de DA de crédits

d'investissement, comme l'a indiqué, hier, le P-DG de la banque, M. Mustapha Ferfera. Intervenant lors des travaux de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) de la banque, M. Ferfera a précisé que ces indicateurs reflètent "la dynamique de l'activité commerciale de la banque et sa capacité à mobiliser des ressources, à les orienter vers le financement des investissements et à accompagner les entreprises, les professionnels et les particuliers".

En matière de chiffres, il convient également de noter que le P-DG de cette institution financière a précisé que le budget global de la banque a dépassé, durant la même période, 2.397 milliards de DA, tandis que les ressources collectées auprès de la clientèle ont dépassé 1.930 milliards de DA, avec un produit net bancaire avoisinant les 42 milliards de DA. Evoquant la prochaine étape, le même responsable indique qu'elle sera axée sur la

poursuite du renforcement de la collecte des ressources, l'intensification du financement de l'économie nationale et le développement de l'activité commerciale, tout en préservant les équilibres financiers et prudentiels de la banque, a-t-il bien souligné.

Pour lui, les priorités de la banque incluent également l'accélération de la transformation numérique, le développement des moyens de paiement et l'amélioration de la qualité des services, mettant en avant les "atouts robustes" dont dispose la banque, à même de lui permettre de "rehausser son niveau de performance" et de "réaliser des résultats plus durables".

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les travaux de l'AGO de la banque, introduite au compartiment principal des actions de la Bourse d'Alger en mars 2025, se sont déroulés en présence du Directeur général du trésor et de la comptabilité au ministère des Finances,

Hadj Mohamed Seba, et des actionnaires de la banque (particuliers, investisseurs institutionnels et personnes morales).

A cette occasion, les participants ont approuvé le passage d'un mode de gouvernance dissocié, fondé sur la séparation entre les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, à un mode de gouvernance unifié, regroupant les fonctions de présidence du conseil d'administration et de direction générale dans le poste de P-DG, dans le but de renforcer l'efficacité du système de gouvernance de la banque et de l'adapter à son nouvel environnement institutionnel.

Enfin, l'Assemblée générale a, par ailleurs, approuvé la désignation des commissaires aux comptes de la banque pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Saïd Ben

QU'EN EST-IL DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE- OMC ?

Ne s'éloigne-t-on pas du multilatéralisme pour entrer dans une logique de guerre commerciale ?

PAR : ABDERRAHMANE
MEBTOUL

Environ 166 États ou territoires douaniers autonomes (depuis que l'accession du Timor-Leste et des Comores) sont membres de l'Organisation Mondiale du Commerce –OMC– pour ne citer que les grands pays comme les USA, la Chine, la Russie, le Brésil, l'Inde, la Turquie, la majorité des pays européens, et la part du commerce mondial est de 98 % des échanges de marchandises et de services à l'échelle globale, le montant total du commerce mondial en 2025 ayant atteint un record d'environ 35 000 milliards de dollars.



Mais le problème posé en cette année 2026, même si les principes de base de l'OMC restent officiels, ne sont-ils pas fortement mis à l'épreuve par la montée du protectionnisme, menaçant la croissance de l'économie mondiale ?

1.-Les règles fondamentales de l'OMC

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a officiellement vu le jour le 1er janvier 1995, à la suite de la signature de l'Accord de Marrakech le 15 avril 1994. Les principes de base du système commercial sont le commerce sans discrimination : avec la clause de la nation la plus favorisée (NPF) où l'on doit traiter tous les partenaires commerciaux de la même manière, un avantage accordé à un pays devant être instantanément accordé à tous les autres membres de l'OMC, traiter les produits, services et créateurs étrangers de la même façon que les équivalents nationaux, sans discrimination une fois entrés sur le marché local., les engagements de limitation des droits de douane et d'ouverture des marchés sont consolidés et consignés officiellement, étant difficile de revenir en arrière ou d'augmenter les taxes de manière unilatérale et une libéralisation progressive avec l'abaissement des barrières douanières et non douanières s'effectue par des cycles de négociations multilatérales. Rappelons qu'inspirés de la théorie économique (de deux économistes prix Nobel, notamment de Ronald Coase et Oliver Williamson), les coûts de trans-

action regroupent tous les frais qui ne sont pas liés à la fabrication directe du produit, mais à la réalisation de l'échange. Dans le cadre de l'importation, ils se divisent en trois catégories, le coût de recherche, le coût de négociation et le coût d'exécution : surveillance et ce afin de trouver l'information, le bon fournisseur et vérifier sa fiabilité, rédiger les contrats et fixer les modalités de l'échange et s'assurer que le contrat est respecté et conforme aux règles ; Concrètement ils agissent des études de marché, voyage d'affaires, audits d'usines, honoraires d'avocats, frais de traduction intermédiaires, les droits de douane, des frais de licence et des inspections de qualité logistique. C'est dans ce cadre que l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC (formellement l'Accord sur la mise en œuvre de l'Article VII du GATT) impose un système équitable, uniforme et neutre pour déterminer la valeur financière des marchandises importées, qui servira de base au calcul des droits de douane. La douane doit se baser en priorité sur la valeur de transaction étant le prix réellement payé ou à payer pour les marchandises lorsqu'elles sont vendues pour l'exportation vers le pays d'importation.

Certains éléments doivent être ajoutés au prix s'ils sont à la charge de l'acheteur mais exclus du prix payé (ex: commissions, frais de conditionnement, redevances/droits de licence, ou frais de transport/assurance jusqu'au lieu d'introduction si le pays applique le système CIF). Si la douane rejette la valeur de transaction (par exemple, si le prix a été faussé par un lien de parenté

ou d'association entre l'acheteur et le vendeur), elle doit appliquer l'une des cinq méthodes suivantes : premièrement, la valeur de transaction de marchandises identiques qui se base sur le prix de marchandises identiques vendues pour l'exportation vers le même pays, à la même date ou à une date proche ; deuxièmement, la valeur de transaction de marchandises similaires avec des marchandises qui ne sont pas identiques en tout point mais présentent des caractéristiques et des compositions similaires ; troisièmement, le prix est calculé à partir du prix de vente unitaire des marchandises importées (ou identiques/similaires) après leur revente sur le marché local, en déduisant les frais locaux (commissions, bénéfices, transport local, taxes) ; quatrièmement, la valeur est déterminée en additionnant le coût de production des marchandises (matières premières, fabrication), les bénéfices et les frais généraux habituels du fabricant du pays d'exportation ; cinquièmement, si aucune méthode ne fonctionne, la valeur est déterminée par des moyens raisonnables, compatibles avec les principes du GATT, en se basant sur les données disponibles dans le pays d'importation

2. Les licences d'importation sont-elles en contradiction avec les règles de l'OMC ?

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui regroupe la quasi-totalité des nations commerçantes de la planète, intègre explicitement la pratique des licences d'importations mais de manière temporaire et strictement encadrée dans ses règles à travers l'Accord sur les procé-

dures de licences d'importation. Même les économies les plus libérales les appliquent pour réguler des secteurs bien précis., ce recours aux licences se divisant en deux grandes catégories administratives : les licences automatiques qui sont utilisées par la majorité des pays à des fins purement statistiques ou de suivi douanier, accordées systématiquement à l'importateur et les licences non-automatiques servant à appliquer des restrictions directes.

Les pays y ont recours pour gérer des contingents de marchandises, protéger l'environnement, garantir la sécurité nationale (armement) ou encadrer des produits sensibles (médicaments, chimie).

Cet encadrement international est réglementé afin d'éviter des barrières protectionnistes déguisées, les pays membres de l'OMC ont l'obligation légale de notifier leurs procédures sur la Plate-forme de afin de garantir la transparence internationale. Prenons trois zones qui représentent entre 64 et 69% du commerce mondial en 2025 à savoir les USA, la Chine et l'Europe venant en tête.

- Même si les États-Unis, première puissance économique mondiale n'exigent pas de licence d'importation générale et universelle, la U.S. Customs and Border Protection (CBP) ne demandant pas de licence d'importation unique pour s'enregistrer mais existent des autorisations sectorielles, des agences spécifiques exigeant des licences ou approbations selon le type de marchandise (comme la FDA pour les produits alimentaires et médicaux, ou la FCC pour les appareils électroniques).où les

déclarations d'importation se font via le système automatisé ACE (Automated Commercial Environment et utilisent les taxes douanières qui dépendent de la valeur et de la nature des produits, les droits de douane étant calculés à partir du code SH (système harmonisé) et du tarif douanier (HTSUS) géré par l'USITC, la valeur en douane reposant généralement sur l'incoterm FOB (valeur au départ du pays d'exportation, hors transport et assurance), les nouvelles taxes douanières imposées par l'administration du président américain Donald Trump sont en contradiction avec les règles et les principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) où l'administration américaine applique des taxes de base et des surtaxes élevées (allant de 10 % à 50 % ou plus) sur les importations en provenance de nombreux partenaires, comme l'Union européenne, le Canada ou la Chine, Washington ajustant ses tarifs pour égaler les taux d'autres nations, en privilégiant les rapports de force et les accords bilatéraux directs plutôt que les négociations globales. l'organe de règlement des différends de l'OMC étant paralysé, car les États-Unis, qui bloquent la nomination des juges depuis des années.

-Quant à la Chine deuxième puissance économique mondiale, elle applique de nombreuses règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où depuis son adhésion en décembre 2001, a considérablement réduit ses barrières douanières, passant d'une moyenne de plus de 15 % à environ 7,4 %, respectant ainsi ses promesses initiales mais elle fait aussi l'objet de vives critiques de la part de ses partenaires occidentaux qui lui reprochent outre le dumping salarial, de subventionner massivement ses entreprises d'État et ses secteurs technologiques (véhicules électriques, acier), ce qui fausse la concurrence mondiale., notamment en matière de transferts de technologie forcés ou de soutien public.

Concernant les licences d'importations, les documents officiels étant délivrés par le ministère du Commerce) ou par les départements provinciaux du commerce habilités, la Chine les applique pour des catégories spécifiques de marchandises encadrées par son catalogue officiel de gestion., étant requises pour les articles sensibles liés à l'environnement, à la sécurité, aux ressources naturelles (comme les substances appauvrissant la couche d'ozone) ou soumis à des quotas et des approbations spéciales.

A. M.
(A suivre...)

HACKATHON NATIONAL DE LA JEUNESSE

Les éliminatoires qualificatives dans les wilayas les 19 et 20 septembre

Le ministère de la Jeunesse a annoncé dans un communiqué, l'organisation, les 19 et 20 septembre courant à travers l'ensemble des wilayas du pays, des éliminatoires qualificatives au Hackathon national de la jeunesse dédié au développement de solutions innovantes dans l'action bénévole.



Organisé sous le thème : "Les établissements de jeunesse, des espaces d'innovation et de bénévolat", ce Hackathon s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la concrétisation du programme du ministère de la Jeunesse au titre de l'année 2026, notamment dans son volet relatif à la promotion du bénévolat et au renforcement de la participation des jeunes à la vie publique,

précise la même source. Cette initiative intervient au regard de l'importance de l'action bénévole en tant que "valeur sociale ancrée et levier fondamental pour renforcer la citoyenneté, la solidarité et la cohésion sociale et ancrer chez les jeunes la culture de la participation et de la responsabilité", ainsi que de son "rôle dans le soutien aux efforts de développement local et au service de la société et de la patrie".

La compétition est ouverte aux jeunes adhérents des établissements de jeunesse, aux membres des clubs environnementaux, citoyens et solidaires, ainsi qu'aux représentants et adhérents des associations de jeunesse partenaires, afin de "les encourager à présenter des idées, des solutions et des initiatives innovantes et réalisables dans le domaine de l'action bénévole", tout en "tirant parti de leurs capacités créatives pour

la proposition d'initiatives répondant aux besoins de la société", souligne le communiqué.

Les équipes participantes concourront autour de plusieurs axes, notamment "le renforcement de l'engagement bénévole des jeunes", "la citoyenneté au service de la société : innover dans les initiatives bénévoles", "la numérisation au service du développement de l'action bénévole" et "le développement et la dynamisation de l'action bénévole au sein des établissements de jeunesse".

Dans ce cadre, le ministère a invité l'ensemble des jeunes souhaitant participer à se rapprocher des établissements de jeunesse pour s'inscrire et contribuer par leurs idées et leurs créations au "développement de nouvelles solutions et d'initiatives bénévoles de qualité, reflétant l'esprit de responsabilité et de citoyenneté et répondant aux besoins de la société". Les wilayas devant abriter les éliminatoires régionales qualificatives à la phase finale du Hackathon national de la jeunesse seront déterminées ultérieurement, conclut le communiqué.

BEJAIA

Remise des décisions d'indemnisation des habitations touchées par les feux

L'opération de remise des décisions d'attribution des indemnisations au profit des propriétaires des habitations touchées par les feux de forêt ayant affecté plusieurs communes de la wilaya de Bejaia, a été entamée dimanche, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. La remise des décisions portant octroi des aides financières concerne les sinistrés des communes de Melbou, Souk El Tenine et Tamridjet, situées à l'est de la wilaya, précisent les mêmes services. L'opération des indemnisations, supervisées par les autorités locales, se poursuit jusqu'à couvrir l'ensemble des sinistrés dans toutes les communes concernées, a-t-on assuré. L'opération s'inscrit dans le cadre de l'application des instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant le lancement des indemnisations des victimes des feux de forêt avant le 15 septembre en cours, et la mise en oeuvre des orientations du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Said Sayoud, visant à accélérer la concrétisation de cette opération et la prise en charge des sinistrés, indique la même source.

COLLECTIVITÉS LOCALES

Proposition de création d'un établissement public pour la gestion des archives

Les participants à la conférence régionale sur la gestion des documents d'activité et des archives des collectivités locales à la lumière de la transformation numérique, tenue à Alger, ont appelé à la création d'un établissement

public à caractère administratif chargé de la gestion des archives des wilayas et des communes, placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.

Cette conférence régionale, organisée par la Direction générale des Archives nationales, en coordination avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, a été sanctionnée par une série de recommandations, dont la proposition de création d'un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, chargé de la gestion des archives des wilayas et des

communes. Les recommandations ont également préconisé la création de centres régionaux de conservation des archives, tout en proposant d'orienter vers le Centre national des manuscrits les archives des collectivités locales à caractère historique et revêtant une grande importance.

Les participants à cette rencontre ont aussi appelé à la mise en place d'un cadre opérationnel définissant les modalités de traitement des différentes catégories d'archives, soulignant la nécessité de confier le classement et le traitement des archives historiques à des experts du domaine, notamment ceux maîtrisant les langues ori-

ginales dans lesquelles les documents ont été rédigés.

Auparavant, les ateliers organisés dans le cadre de cette conférence ont abordé un ensemble de questions liées à la gestion des archives des collectivités locales et à la structuration de la fonction d'archiviste au niveau des collectivités locales, ainsi qu'au traitement des archives historiques de la période antérieure à 1962.

Tenue à l'Ecole nationale d'administration (ENA), cette rencontre est la première d'une série de conférences régionales prévues à Tlemcen, Oran, Annaba, Guelma, Constantine, Djelfa, Ouargla et Béchar, jusqu'au 8 novembre prochain.

POUR LES VICTIMES DES INCENDIES À JIJEL

Une équipe médicale de l'EHS d'Oran réalise des opérations chirurgicales spécialisées

L'équipe médicale spécialisée en chirurgie reconstructrice de l'Etablissement hospitalier spécialisé (EHS) des brûlés Dr Ouahrani Fethi Mustapha d'Oran, arrivée récemment à l'Etablissement public hospitalier (EPH) de Jijel, a entamé des interventions chirurgicales au profit des victimes des récents incendies.

La directrice de l'EPH de Jijel, Sabah Aouabi, a précisé à l'APS que dans le cadre des efforts déployés pour prendre en charge les victimes des incendies survenus récemment dans la wilaya, des interventions chirurgicales sont réalisées, dimanche, en faveur des personnes souffrant de brûlures.

Elle a ajouté que ces opérations sont réalisées par l'équipe médicale spécialisée venue d'Oran en collaboration avec le Dr Maïssa Gouila, spécialiste en chirurgie plastique reconstructrice à l'EPH Mohamed-Seddik Benyahia de Jijel.

Cette action "s'inscrit dans le cadre des efforts déployés en continu pour garantir une prise en charge médicale et chirurgicale spécialisée des blessés à la suite des récents incendies qui ont touché la wilaya de Jijel, et pour traiter les patients en fonction de la nature et du degré des brûlures", selon Mme Aouabi.

ILLIZI :

Introduction de trois nouvelles spécialités à la rentrée universitaire

Trois nouvelles offres de formation, en cycles Licence et Master, sont proposées pour la prochaine rentrée, au Centre universitaire Chahid Cheikh Amoud Benmokhtar à Illizi, a-t-on appris auprès de la direction de l'établissement.

Ces nouvelles offres de formation concernent les hydrocarbures dans la branche Sciences et Technologie (cycle Licence), l'Intelligence artificielle dans la branche athématiques et Informatique (cycle Master) et

Droit de la responsabilité et des contrats dans la branche Droit et Sciences politiques (cycle Master), a indiqué à l'APS le directeur du Centre universitaire d'Illizi, Pr. Moussa Boubekur.

Elles interviennent dans le cadre du renforcement de l'offre pédagogique du Centre universitaire et de son adaptation aux évolutions scientifiques et technologiques, ainsi que pour répondre aux exigences du marché du travail et aux besoins du développement local et natio-

nal, a-t-il souligné.

La mise en place de ces formations permettra d'élargir les options de formation universitaire offertes dans la wilaya, notamment dans les domaines scientifique, technique et juridique d'importance croissante, d'ouvrir de nouvelles perspectives académiques et professionnelles aux étudiants, de diversifier les cursus pédagogiques et de renforcer le rôle du Centre universitaire dans la formation de compétences qualifiées, a ajouté le responsable.

POUR LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA XÈME SESSION DU SECRÉTARIAT NATIONAL

Le Premier ministre de la RASD préside une réunion du gouvernement

Le Premier ministre Buchraya Hamoudi Beyoun, a présidé une réunion de son équipe gouvernementale consacrée à l'examen et à la publication des résultats de la 10e session du Secrétariat national du Front Polisario, qui s'est tenue les 3 et 4 septembre.



La réunion a également abordé les questions relatives à l'action du gouvernement à la veille de la rentrée scolaire pour l'année 2026/2027. La réunion a permis de faire le bilan autour de l'exécution de plusieurs programmes, dont l'Université d'été des cadres du

Front Polisario et de la RASD, le programme Vacances en paix pour les enfants en Europe et d'autres

programmes. Dans une déclaration à l'Agence de presse sahraoui (SPS), le secré-

taire général du gouvernement, Salama Brahim Bachir, a déclaré que la 10e session ordinaire du

Secrétariat national s'était tenue dans un contexte international et régional extrêmement complexe, qui exige du peuple sahraoui à se mobiliser et se préparer à toutes éventualités.

La réunion gouvernementale aujourd'hui, s'inscrit dans le cadre des débats autour des questions actuelles les plus urgentes et de la publication des résultats de la 10e session du Secrétariat national, afin d'informer toutes les composantes du peuple sahraoui des résultats de cette session.

La 10e session du Secrétariat national appelle tous les Sahraouis, hommes et femmes, où qu'ils se trouvent, afin de renforcer l'unité nationale, de consolider l'attachement au seul et unique représentant du peuple sahraoui, le Front Polisario.

Il a enfin réitéré l'attachement du peuple sahraoui à son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

PRÈS DE 370 000 ABONNEMENTS FWA DE LA 5G EN TUNISIE :

6 % des activations génèrent plus de la moitié des revenus data

L'Instance nationale des télécommunications (INT) vient de publier ses indicateurs clés post-lancement de la 5G, arrêtés à juillet 2026.

Le document met en évidence deux évolutions majeures : l'essor rapide de l'accès fixe sans fil, ou FWA, après le lancement de la 5G et le déplacement d'une part croissante de la valeur du marché data mobile vers les forfaits à gros volume.

LE FWA, C'EST QUOI ?

Le FWA, pour fixed wireless access, désigne un accès internet fixe fourni par le réseau mobile plutôt que par une ligne en cuivre ou une fibre optique.

Le modem ou le routeur n'est pas raccordé à une ligne téléphonique ou à une fibre : il reçoit les données par liaison radio depuis le réseau de l'opérateur.

Le FWA peut être installé plus rapidement qu'une liaison filaire lorsqu'une couverture et une capacité réseau suffisantes sont disponibles, puisqu'il évite généralement de tirer une nouvelle ligne jusqu'au local.

DE 9 425 À PRÈS DE 370 000 ABONNEMENTS FWA

C'est sur le FWA que la progression est la plus spectaculaire.

Au lancement de la 5G en février 2025, le parc comptait 9 425 abonnements. Il atteignait 91 414 abonnements en juillet 2025, puis 369 984 en juillet 2026. Le parc a ainsi été multiplié par un peu plus de quatre en un an et par plus de 39 depuis février 2025. L'INT chiffre à environ 278 600 le nombre d'abonnements supplémentaires sur douze mois.

PARC, ABONNEMENTS, ABONNÉS : ATTENTION À LA CONFUSION

L'INT mesure un parc d'abonnements, et non un nombre de personnes. Un même client peut détenir plusieurs abonnements, tandis qu'une même connexion peut être utilisée par plusieurs membres d'un foyer ou d'une entreprise. Les 369 984 abonnements recensés ne permettent donc pas de déterminer directement combien de personnes utilisent le FWA.

PARC D'ABONNEMENTS FWA JUILLET 2025 – JUILLET 2026

La croissance mensuelle reste soutenue, même si son rythme en pourcentage est désormais plus faible qu'au début de la phase d'expansion. Après +19 % en août 2025, +25 % en septembre et +19 % en octobre, la pro-

gression atteignait encore +14 % en janvier 2026. Depuis février, elle évolue dans une fourchette comprise entre +6 % et +9 %, avec +6 % en juillet. Cette baisse du taux de croissance ne signifie pas mécaniquement que les gains en nombre d'abonnements diminuent. Les +6 % de juillet 2026 correspondent à environ 21 500 abonnements supplémentaires, contre environ 17 100 pour les +19 % enregistrés en août 2025. Ces écarts sont calculés par la rédaction à partir des niveaux publiés par l'INT.

UN POURCENTAGE PLUS FAIBLE PEUT REPRÉSENTER D'AVANTAGE D'ABONNEMENTS

Un taux de croissance est calculé sur une base donnée. Ajouter 19 % à environ 91 000 abonnements représente près de 17 000 abonnements supplémentaires. Ajouter 6 % à environ 348 000 en représente plus de 21 000. Le pourcentage est plus faible, tandis que la base de calcul est devenue près de quatre fois plus importante.

Résultat : une progression relative de 6 % peut aujourd'hui représenter davantage d'abonnements supplémentaires qu'une hausse de 19 % un an auparavant.

363 GO CONSOMMÉS EN MOYENNE CHAQUE MOIS

La consommation mensuelle moyenne de data fixe FWA s'établit à 363 Go par abonnement en juillet 2026, contre 360 Go en juillet 2025, soit une progression de seulement 0,8 % en un an.

Sur la période, la consommation mensuelle évolue généralement entre 338 et 376 Go. Février 2026 affiche un niveau inférieur, à 311 Go, mais ce mois ne compte que 28 jours. Ramenée à une moyenne quotidienne, la différence est beaucoup moins spectaculaire : environ 11,6 Go par jour en janvier, 11,1 Go en février et 11,7 Go en mars.

363 GO, CELA REPRÉSENTE QUOI ?

Il s'agit d'un volume important de données, susceptible de couvrir de nombreux usages comme la vidéo en streaming, les téléchargements, les visioconférences ou les mises à jour de logiciels.

Cette moyenne ne permet toutefois ni de connaître le nombre d'utilisateurs par abonnement, ni de déterminer précisément les usages qui composent cette consommation. La stabilité relative de la consommation moyenne indique que l'augmentation du volume agrégé de données FWA s'explique principalement par l'élargissement du parc

plutôt que par une hausse de la consommation moyenne de chaque abonnement.

En multipliant le nombre d'abonnements par la consommation moyenne, le volume mensuel correspondant passe d'environ 32,9 millions de Go en juillet 2025 à 134,3 millions de Go en juillet 2026, soit un volume environ 4,1 fois supérieur.

Ce calcul est celui de la rédaction à partir des données de l'INT et ne constitue pas un indicateur directement publié par l'Instance.

MOINS D'ACTIVATIONS DATA D'UN MOIS DE JUILLET À L'AUTRE

Le second enseignement du rapport concerne la data mobile. Le nombre d'activations recule d'un mois de juillet à l'autre : 38,3 millions en juillet 2024, 36,7 millions en juillet 2025 et 31,7 millions en juillet 2026. L'INT relève une baisse de 17 % par rapport à 2024 et la met en relation avec une migration des usages vers des forfaits à plus gros volume.

Une « activation data », qu'est-ce que c'est ?

Une activation data correspond ici à l'activation d'une offre ou d'un forfait de données mobiles. Elle ne correspond pas à un client unique : un même utilisateur peut effectuer plusieurs activations sur une période donnée. Une baisse du nombre d'activations ne signifie donc pas, à elle seule, que la consommation d'internet mobile diminue.

LES REVENUS ONT SURTOUT PROGRESSÉ ENTRE 2024 ET 2025

Les revenus des activations data mobile suivent une trajectoire différente : 92,2 millions de dinars en juillet 2024, 108,6 millions en juillet 2025 et 109,9 millions en juillet 2026. Le gros de la hausse s'est donc produit entre 2024 et 2025, avec une progression de près de 17,8 %. Entre juillet 2025 et juillet 2026, les revenus n'augmentent plus que de 1,2 %, tandis que le nombre d'activations recule encore d'environ 13,6 %.

La hausse des revenus qui compensait la baisse du nombre d'activations s'est donc nettement essoufflée sur la période la plus récente.

REVENUS ET ACTIVATIONS DATA MOBILE

Indice base 100 en juillet 2024 :

Juillet 2024 : Revenus : 100 ; Activations : 100

Juillet 2025 : Revenus : 117,8 ; Activations :

95,8

Juillet 2026 : Revenus : 119,2 ; Activations : 82,8

6 % des activations génèrent plus de la moitié des revenus

C'est probablement le chiffre le plus révélateur du changement de structure du marché. L'INT distingue les activations inférieures à 25 Go de celles égales ou supérieures à ce seuil.

En juillet 2026, les offres de moins de 25 Go représentent 29,8 millions d'activations et 52,2 millions de dinars de revenus. Les offres de 25 Go et plus représentent 1,9 million d'activations et 57,7 millions de dinars de revenus. Les activations de 25 Go et plus pèsent ainsi environ 6 % du total, mais génèrent environ 52,5 % des revenus des activations data mobile.

ACTIVATIONS DE 25 GO ET PLUS JUILLET 2026

Part des activations 6 %, alors que la part des revenus des activations data est de 52,5 % Deux ans auparavant, ce même segment représentait 28,3 millions de dinars sur 92,2 millions, soit environ 30,7 % du total.

L'essentiel du basculement s'est toutefois produit entre 2024 et 2025 : les revenus du segment de 25 Go et plus sont passés de 28,3 à 55,2 millions de dinars, puis à 57,7 millions en 2026. Rapporté au nombre d'activations publié par l'INT, le segment des gros forfaits génère de l'ordre de 30 dinars par activation, contre moins de deux dinars pour les offres de moins de 25 Go. Cet ordre de grandeur doit être manié avec prudence, les catégories pouvant différer par leur durée, leur contenu et leur prix. Il illustre surtout le poids économique désormais pris par les offres à gros volumes dans les revenus des activations data.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES TROIS OPÉRATEURS ATTEINT 341,3 MILLIONS DE DINARS EN JUILLET

L'INT publie enfin le chiffre d'affaires cumulé des trois opérateurs, y compris leur activité de fournisseur d'accès à internet : 293,8 millions de dinars en juillet 2023, 309,2 millions en juillet 2024, 321,1 millions en juillet 2025 et 341,3 millions en juillet 2026. L'Instance met en avant une hausse de 20,2 millions de dinars sur un an et de 16,2 % sur trois ans. Entre juillet 2025 et juillet 2026, la progression nominale atteint environ 6,3 %.

LES BANQUES DE SEMENCES

Les semences : atouts de base de la sécurité alimentaire durable

Mohamed KHIATI (*)

Disons en prélude que partout dans le monde, les semences sont les intrants de base de la production agricole et alimentaire.

Ce sont des atouts de première importance pour la pratique de toute culture herbacée, arboricole ou d'élevage. Elles renferment le potentiel génétique des espèces végétales et animales avec leur diversité grâce aux améliorations continues et aux processus de sélection réalisés au fil du temps et des générations. Pour les ressources phylogénétiques, les premiers cours d'agronomie ou de biologie (botanique) notent que dans le règne végétal, les semences constituent des essences biologiques qui fournissent des moyens vitaux à tous les habitants de la planète. Elles sont la matière première la plus importante pour le sélectionneur et l'intrant essentiel à l'agriculteur. A l'à-propos, une ressource biologique tel qu'entendu est "un matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité renfermant un matériel génétique à valeur réelle ou potentielle conservé soit « in situ », c'est à dire en banques ou en "ex situ", c'est à dire sur le terrain ou en collections. Dans le sillage de ces expressions, le second rapport de la FAO édité en 2010 sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde souligne d'une manière explicite que « la diversité génétique des plantes que nous cultivons et consommons – et des espèces sauvages apparentées – pourrait disparaître à jamais, compromettant ainsi la sécurité alimentaire future, à moins que des efforts extraordinaires soient déployés non seulement pour préserver la biodiversité mais aussi pour l'utiliser [1].. En 2015, au moins 1750 banques de gènes existent à travers le monde dont 130 détiennent chacune plus de 10 000 entrées. Elles se situent essentiellement en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. En Afrique, c'est en Ethiopie que se trouve la plus grande banque de gènes. Il est toutefois noté que sur les 7,4 millions d'échan-



illons conservés dans le monde, les banques de gènes nationales conservent environ 6,6 millions [2].

Dans le fond de la question, ce sont les agriculteurs qui ont depuis toujours semé, récolté, sélectionné et c'est par la conservation et l'échange des semences qu'ils ont amélioré et diversifié leurs cultures et de leurs élevages par des géniteurs dans une optique de parvenir à une promotion économique et sociale jusqu'à parvenir à cette idée que « les semences et les variétés voyagent ». C'est dire que durant des siècles les fonctions : sélectionner et produire des semences étaient l'œuvre principale des agriculteurs qui ont produit, à travers le temps, des milliers de variétés et amélioré des races locales adaptées aux terroirs, au climat, aux besoins de l'humanité et aux modes d'agriculture.

Ces pratiques ancestrales de production et de conservation des semences sont aujourd'hui en péril par l'imposition de règles drastiques du fait de la séparation de l'activité « production » de celle de reproduction, tant qu'il est vrai que « pour avoir une bonne production, il faut avoir de bonnes semences ». Or, les prix et la disponibilité limitent souvent l'accès des agriculteurs à des semences de qualité les obligeant au recours au secteur informel pour les trouver et les stocker d'une année à l'autre au moment où leur commerce n'est pas toujours adapté aux petits agriculteurs surtout. Cela se répercute sur les taux de collecte notamment pour les céréales, les produits les plus cultivés dans le monde. D'autre part, les semences de ferme, de jardins ou usitées par des ménages dans le cadre de l'agriculture familiale sont des collections qui s'apparentent à des banques de semences. Or et dans le fond, il est nécessaire de se doter d'une

banque de semences institutionnelle pour conserver et protéger le patrimoine génétique et biologique et mieux encore avoir un grand laboratoire de ressources phylogénétiques de haute gamme qui abritera la banque de semences, revêt un grand intérêt. Il faut souligner qu'un énorme travail a été entrepris à ce sujet par l'institut national de recherche agronomique d'Algérie depuis quelques années qui appelle parachevement. Il va sans dire que la sélection permet la création de variétés nouvelles et l'adaptation des plantes cultivées aux nouvelles conditions agro-pédologiques climatiques en leur offrant plus de résilience aux diverses menaces du milieu (santé et stress environnementaux). Mais le constat majeur fait est que la diversité génétique qui peut représenter la clé de la durabilité de l'agriculture ne cesse de régresser continuellement. Cette tendance à l'érosion est plus rapide qu'à n'importe quelle époque mettant ainsi en péril l'agriculture et l'alimentation. La FAO estime que depuis le début du siècle 75% de la diversité des plantes cultivées ont été perdues [3], suite à des facteurs liés en grande partie à la surexploitation, au défrichement, aux incendies, aux sécheresses récurrentes et à quelques autres facteurs encore, mais la principale raison de l'érosion génétique est la perte des variétés traditionnelles par l'introduction de nouvelles variétés à haut rendement cultivées sur de vastes superficies détenues par des firmes semencières internationales.

• La guerre des semences :

A l'heure actuelle, comme dans le temps, on assiste à une guerre de semences qui ne dit pas son nom qui tient essentiellement à la mainmise des agro-industries sur le monde agricole dont une dizaine de firmes mul-

tinacionales contrôlent déjà 74% du marché mondial des semences [4], lesquelles firmes procèdent à l'extension des industries semencières pour l'amélioration des plantes notamment à travers des hybrides en éliminant ainsi et de facto, les semences produites annuellement par les agriculteurs, sachant toutefois que l'hybride étant stérile et ne donne qu'une seule génération prolifique ; ce qui conduit les agriculteurs à racheter leurs semences s'ils veulent obtenir des rendements équivalents. Cet hybride a donc et souvent remplacé totalement certaines variétés notamment les variétés locales adaptées. Il en découle que l'agriculture intensive s'est construite surtout autour des hybrides. Si nombre de variétés ont permis une augmentation significative des rendements, il n'en demeure pas moins que les agriculteurs en paient, un lourd tribut : dépendance des semenciers, dépendance du choix des variétés et dépendance économique étant donné que les prix sont fixés par les semenciers. Ces semences déjà coûteuses nécessitent en plus irrigation, engrais, pesticides et donc des intrants qui fragilisent encore plus les agriculteurs qui deviennent dépendants d'une industrie qui outre l'achat des semences, sont astreints à l'achat des produits chimiques qui vont avec. Par ailleurs, il est souvent mis en place un catalogue officiel des semences et de variétés qui en fait constitue l'autre arme contre les semences de fermes, c'est-à-dire les semences issues des semences sélectionnées et multipliées sur champs. Ainsi, pour l'inscrire, la variété proposée doit répondre aux critères de distinction d'homogénéité (les individus au sein d'une même variété doivent être identiques sur le plan génétique) et de stabilité (il faut mettre sur le marché chaque année des individus

conformes à la description d'origine). Enfin pour les espèces de grande culture s'ajoute l'amélioration de la valeur agronomique et technologique (le rendement doit être supérieur aux variétés déjà inscrites). Ces critères exigés pour l'inscription au catalogue sont inapplicables aux variétés traditionnelles (les variétés dites « population ») en raison de leur forte variété génétique. Les semences de fermes privées ainsi de l'accès au catalogue officiel, donc de commercialisation sont en danger de disparition. D'autre part et dans les milieux scientifiques, le traitement des ressources génétiques dans les "banques de gènes" et les « banques de semences » relève beaucoup plus des centres de recherche-développement à travers des processus et des procédés de biotechnologies exigeants des personnels hautement qualifiés dont la gestion relève soit du domaine de l'institutionnel (structures relevant de l'Etat) ou du domaine des savoirs traditionnels et locaux par collecte de semences au niveau des fermes.

• Des ressources génétiques en Algérie :

Tout d'abord, faut-il rappeler qu'en 2010 fut ratifié le protocole de Nagoya (Japon) sur l'accès aux ressources génétiques ayant entré en vigueur en 2014.

Il est venu compléter les dispositions de la Convention sur la diversité biologique relative à l'accès et au partage des avantages des bio-ressources. Cet accord, pour rappel vise la création d'un cadre mondial pour l'élaboration d'instruments facilitant l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'Algérie avait effectivement signé sans ratifier, à l'époque, le Protocole de Nagoya sur « l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation (APA) » en février 2011 sans se doter au préalable de moyens de surveillance et de protection de son patrimoine génétique agricole qui fait d'ailleurs l'objet de grandes convoitises. Par ailleurs, une loi 14-07 sur les ressources biologiques par le biais de dispositions pertinentes concernant l'APA a été promulguée le 9 août 2014 et qui prend en charge la dimension des ressources génétiques. Dans ce cadre, un projet de coopération avec le PNUD fut inscrit à l'indicatif du secteur agricole en 2015, intitulé « Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la convention sur la diversité biologique et son protocole de Nagoya ».

Suite en page 9

Suite de la page 8

Sur le plan de la diversité biologique, faut-il souligner que le pays, par l'immensité de son territoire, de sa position géographique et la structure de ses étages bioclimatiques présente un large cortège floristique constitué par des ressources phytogénétiques dont la richesse est inestimable pour la diversification et l'amélioration de la production agricole. En effet, la flore en Algérie est représentée par 3139 espèces [5]. Ce nombre a été récemment revu à la hausse estimé autour de 4000 espèces [6], dont environ 1000 espèces ont des vertus médicinales et 60 autres seraient encore inconnues. Alors que près de 700 espèces sont endémiques et 226 espèces sont menacées d'extinction et bénéficient d'une protection légale (décret n° 93-285 du 23 novembre 1993) [7]. Dans un tel contexte, la conservation in situ des ressources phytogénétiques par le biais d'une banque de gènes, de ressources phytogénétiques ou encore de banques de semences demeure le moyen incontournable pour la sauvegarde de la diversité biologique en Algérie. Cela est d'autant plus justifié devant l'érosion génétique de plus en plus accélérée et les pertes des taxons cultivés qui avoisinent selon les estimations, en moyenne 59%. Le grand nombre d'espèces végétales rares ou endémiques existant appelle à des solutions idoines de leur sauvegarde et préservation. L'établissement d'un réseau de banques de semences pourrait fournir la solution la plus pratique à ce problème. Des plantes autrefois communes sont aujourd'hui en voie d'extinction voire de disparition. Ce qui impose la mise en place d'une approche de conservation de leurs semences in situ dans des banques en complément à la conservation des espèces végétales au sein de leurs habitats naturels. Plusieurs impératifs militent pour cette option stratégique. Tout d'abord, la conservation du patrimoine végétal du pays en tant que « Hot-spot » de biodiversité y compris, exige la dotation d'une banque de semences compte tenu des impératifs de préservation de cette richesse au profit des générations futures, de conserver et de promouvoir ce patrimoine biologique (Espèces, cultivars, écotypes et populations végétales) qui est le produit d'une adaptation millénaire à la diversité des écosystèmes et des pratiques agricoles et des savoir-faire séculaires portés par les agriculteurs (savoirs locaux). Au titre de la conservation de la matière première pour le développement de l'industrie des semences, la mise en place d'une industrie semencière nationale est un impératif de sécurité alimentaire qui doit passer par la conservation et la connaissance des variétés adaptées aux marchés et aux conditions agropédoclimatiques. La banque des ressources est en dernière instance, le réservoir des « matières premières » nécessaires pour alimenter les programmes de création variétale et de production des semences en Algérie. Il est utile de rappeler que l'Algérie reste, pour un certain nombre de filières de production dépendante des marchés extérieurs quant à son approvisionnement en semences et plants. Ces importations parfois sommaires et irrégulières faites par certaines firmes et agences spécialisées pourraient induire des changements en ce sens qu'elles seraient à l'origine de l'introduction de modèles techniques intensifs souvent inadaptés aux conditions locales menant à l'éradication de certaines variétés ou populations anciennement cultivées, adaptées à nos agro-systèmes, mais marginalisées par le « marché national ». A ce titre, la mise en place d'une banque de ressources génétiques est de nature à contribuer au renforcement, à la sécurisation et à la diversification de l'assise biologique de l'industrie nationale des semences. Elle pourrait constituer une opportunité pour l'institution d'un tissu d'entreprises de type PME et TPE dédiées à la multiplication, à la production et à la reproduction des semences et à l'industrie des plantes aromatiques et médicinales pour lesquelles l'Algérie dispose d'un potentiel économique indéniable (huiles essentielles, biomolécules pour l'industrie phytopharmaceutique et additifs d'industries alimentaires). Ce sont là autant d'opportunités pour la création de nouvelles chaînes de valeurs pour la promotion et le développement de certains agro-systèmes dans les zones de montagnes, des régions sahariennes, steppiques et espaces forestiers. En matière des changements globaux, les dérèglements climatiques et les échanges commerciaux à l'échelle internationale avec leurs corollaires : l'émergence de nouvelles sources de stress biotiques et des maladies transfrontalières demeurent un autre défi pour l'agriculture. La conservation de la biodiversité y compris des génotypes sauvages apparentés porteurs de gènes de résistance aux divers bio-agresseurs, s'impose pour assurer le développement des programmes d'amélioration génétique et de création variétale dans à moyen et long termes. Au titre de la recherche-développement, la banque de semences constitue l'outil d'encadrement et d'appui aux centres concernés en termes de fourniture et de partage réglementés des matériaux biologiques conservés, dans l'optique de promouvoir une recherche agronomique impliquant la valorisation de la biodiversité surtout à travers les biotechnologies dont elle constitue la matière première. Il reste par ailleurs et bien entendu que parmi les bonnes pratiques agricoles « good agricul-



tural practices », l'usage des semences locales est de grande utilité dans la mesure où elles présentent de nombreux enjeux :
 D'abord, elles sont plus adaptées au contexte agropédoclimatique de l'ensemble du territoire et surtout des terroirs ; puis, elles se cultivent facilement et nécessitent peu d'apport et ont un meilleur rendement et offre à l'agriculteur une autonomie de semences car il peut les produire lui-même
 Elles sont intégrées dans nos traditions culinaires, médicinales et font partie d'un patrimoine immatériel de savoir-faire local autour des graines et des semences utilisées souvent depuis des générations et de ce fait, leurs performances et leurs pratiques sont connues
 Cet héritage séculaire, cette ressource génétique est aujourd'hui largement menacée par l'introduction massive de semences importées, le plus souvent hybrides offrant un meilleur rendement que les agriculteurs utilisent dans presque l'ensemble des cultures maraîchères et arboricoles. Dans ce contexte, un cadre réglementaire très rigoureux quant à l'importation des semences et plants doit être - s'il n'existe pas - établi pour sauvegarder nos ressources biologiques de toute hétérogénéité.

• La banque de semence :

Conscients du fait que la souveraineté alimentaire du pays passe nécessairement par l'organisation de ses structures de base et la construction d'édifices permettant la sauvegarde de ses multiples richesses naturelles notamment celles liées au patrimoine biologique de surcroît diversifié et tout particulièrement celui d'assurer la pérennité des ressources phytogénétiques et animales pour le présent et l'avenir des générations, les pouvoirs publics se sont penchés sérieusement ces trois dernières années à la mise en place d'une banque de semences qui devra constituer le soubassement de la conservation et de la protection des biotypes végétaux et animaux. Dans le sillage, il est important de souligner que le traitement des ressources génétiques dans les "banques de gènes ou de semences relève de la recherche-développement par des processus et des procédés de biotechnologies exigeant des personnels hautement spécialisés dont la gestion relève soit du domaine de l'institutionnel (structures relevant de l'Etat) ou du domaine des savoirs traditionnels et locaux par la collecte de semences au niveau des fermes dans une optique de conserver et protéger le patrimoine génétique du pays et mieux encore d'avoir un grand laboratoire de ressources phytogénétiques de haute gamme qui abriterait la banque de semences. Pour ce faire, il est à rappeler qu'une banque nationale de semences fut inaugurée le 11 août 2022, au niveau du CNCC (Centre national de contrôle et certification des semences et plants) qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat en matière de renforcement de la sécurité alimentaire durable du pays. Elle constituera de ce fait, une base pour la plateforme nationale des ressources génétiques agricoles et alimentaires et un appui à la promotion de la production locale des semences par la conservation des souches locales végétales cultivées, forestières et animales, en dehors de

leur milieu naturel habituel (ex-situ) et de les protéger de toute éventuelle disparition ou extinction. Telle que présentée, ladite banque de semences a une capacité de stockage pouvant atteindre 6000 souches végétales et 20 cuves de souches animales et atteindra 80.000 unités si elle est soutenue par la création d'autres banques [8]. Elle contient quelques 4015 entrées » [9] pour les graines des céréales, des protéagineux, oléagineux, des arbres forestiers, des plantes aromatiques et médicinales, en sus des races animales d'élevage. Il est à mentionner que depuis l'institution de la banque, il est recensé 24 481 entrées dont 1777 entrées d'espèces végétales de divers types de céréales, de légumineuses alimentaires, de plantes fourrages, pastorales, forestières et de PAM (plantes aromatiques et médicinales) et 22 704 entrées d'espèces animales (ovins, caprins, bovins et équins), (MADR, 2024). Dans un tel contexte, les spécialistes sont appelés à s'impliquer davantage et activement dans l'élaboration d'un plan d'action suffisamment étudié pour que la mission de production et de protection des semences et des ressources génétiques et biologiques soit couronnée de succès compte tenu du caractère stratégique de la mise en place de la banque de semences. Il est cependant à noter que le retard cumulé dans ce domaine est récupérable, pourvu que des moyens, humains et matériels, nécessaires au bon fonctionnement de cette banque, soient consentis. A cet effet, il est important de recenser tout le patrimoine génétique agricole végétal et animal dans toutes les régions du pays en associant les agriculteurs, les éleveurs et les acteurs institutionnels à cette opération d'envergure. Aujourd'hui, personne ne peut disconvenir que la protection du patrimoine génétique et des ressources biologiques (végétales et animales) pour assurer la durabilité des systèmes agraires et la résilience des systèmes alimentaires dans le pays, revêtent une importance cruciale tant qu'ils constituent le fondement du développement agricole et tout particulièrement en cette ère marquée par les changements climatiques et les diverses crises géopolitiques. C'est dire enfin que la souveraineté alimentaire est aussi une question de sauvegarde et de protection des ressources biologiques que recèle le pays dont la banque de semences en constitue l'atout de grande importance base pour garantir la sécurité alimentaire durable pour les générations présentes et futures.

Mohamed KHIATI,
Docteur et Expert Agronome
Khiam61@yahoo.fr

Références bibliographiques :

- [1]. FAO second rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, 2010. <https://www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/341563/>
- [2]. FAO. Op-cit.
- [3]. FAO. <https://www.google.com/search?>
- [4]. La guerre des semences. J.Thévenot. <https://ecologie58.blog4ever.com/la-guerre-des-semences-1.Nature-et-environnement-en-Vieuv>
- [5]. Quezel et Santa, (1962). Nouvelle flore d'Algérie et des régions sahariennes méridionales. Ed. CNRS, Paris-1165 p.
- [6]. Dobignard et Chatelain (2010-2013) In Yahi-Guenafdi. N (2018). Note introductive. Actes du congrès national sur les ressources phytogénétiques en Algérie : évaluation, valorisation et conservation. Issolah R. (ed.) et Abbas K. (ed.). INRAA (Alger), les 22, 23 et 24 Octobre 2018. 200 p.
- [7]. Abdelguerfi et al (2009). Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité au niveau national. MATET-FEM-PNUD.
- [8] APS du 11 Aout 2022. <https://www.aps.dz/economie/143707-benabderrahmane-met-en-exergue-le-role-de-la-banque-nationale-des-semences-dans-le-renforcement-de-la-securite-alimentaire-du-pays>
- [9]. Communication du Ministre de l'Agriculture et du développement rural lors de la journée parlementaire organisée à l'APN, le 8 mai 2023, sous le thème «Le rôle de la banque de semences dans la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire durable».



El Watan :

RENTÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027 À BOUMERDÈS

Baddari mise sur l'Université 4.0 et l'IA

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a effectué hier une visite dans plusieurs facultés de l'Université de Boumerdès, au cours de laquelle il s'est enquis de l'état de préparation des structures en prévision de la rentrée universitaire 2026-2027, indique un communiqué du ministère.



Cette visite s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de développement de l'université algérienne 2024-2029 et de sa traduction en projets et programmes concrets. L'objectif est de renforcer le rôle de l'université en tant que «partenaire clé» dans la réalisation des objectifs de développement national et de consolider son ouverture sur son environnement socioéconomique. Au cours de sa tournée, le ministre a donné plusieurs orientations portant sur l'amélioration des conditions d'enseignement et d'accueil, la modernisation des structures et l'adaptation de l'université aux exigences de l'Université 4.0, fondée notamment sur la numérisation, l'innovation, l'intelligence artificielle et l'adéquation des formations avec les besoins de l'économie nationale. A la faculté de médecine, M. Baddari a instruit de moderniser les

espaces pédagogiques, d'améliorer les accès et l'environnement extérieur et de renforcer l'équipement des salles et différents services. Il a également insisté sur l'intégration des moyens nécessaires à la numérisation des prestations, ainsi qu'à l'amélioration de l'accueil et de l'orientation des étudiants.

DES ESPACES UNIVERSITAIRES À MODERNISER

Au niveau de la faculté des sciences, le ministre a appelé à améliorer l'environnement général de la structure, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, en procédant à l'aménagement des espaces afin de les rendre plus attractifs, fonctionnels et mieux adaptés aux étudiants et aux enseignants. Inspectant ensuite la faculté des

sciences de l'ingénieur, il a souligné «l'importance de développer et de créer de nouvelles spécialités en ingénierie et technologies», notamment dans les domaines de la microélectronique, des circuits intégrés, de la mécanique, de l'ingénierie du matériel informatique, des systèmes intégrés, de l'automatisation et des technologies industrielles modernes. Le ministre a, par ailleurs, exhorté le directeur de l'Université de Boumerdès à entamer la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'intelligence artificielle, à travers le développement de formations spécialisées et l'encouragement de la recherche et de l'innovation dans ce domaine. Il a également appelé à exploiter les applications de l'intelligence artificielle pour améliorer les performances pédagogiques et

administratives ainsi que les œuvres universitaires, afin d'accompagner la transformation numérique et technologique de l'université et de renforcer son efficacité.

PLUS D'ESPACE POUR LES ÉTUDIANTS ET LES PROJETS

M. Baddari a rappelé, dans ce cadre, la prolongation des horaires d'exploitation des structures universitaires jusqu'à 22h, afin «d'offrir aux étudiants des espaces supplémentaires pour la révision et la réalisation des projets de recherche et d'innovation». Il a aussi insisté sur «le renforcement de l'accompagnement des étudiants vers les professions libérales», notamment à travers le développement de la formation en entrepreneuriat, l'accompagnement des projets et la transformation des idées et innovations en projets économiques réalisables.

Cette orientation vise à favoriser le passage de l'étudiant du statut de demandeur d'emploi à celui de créateur de sa propre opportunité professionnelle, tout en contribuant à la création de richesse et d'emplois. Elle traduit également la volonté de renforcer le lien entre la formation universitaire, l'innovation et les besoins du marché du travail. Le ministre a enfin rappelé que l'ensemble de ces orientations s'inscrit dans une vision faisant de l'Université 4.0 «une fabrique de compétences, d'innovation, d'emploi et de richesse», et un levier de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle au service de l'économie nationale.

L'ECHO D'ALGERIE

Air Algérie poursuit l'expansion de son réseau africain Alger-Conakry : Le lancement des vols se précise pour le 25 octobre

Air Algérie poursuit le renforcement de sa flotte et l'élargissement de son réseau international. La compagnie aérienne nationale accélère notamment son développement sur le continent africain, où elle dessert désormais de nombreuses destinations. Outre Tunis et Le Caire, Air Algérie assure des liaisons régulières vers plusieurs autres villes du continent, parmi lesquelles Dakar, Bamako, Abidjan, Douala, Libreville, N'Djamena et Ouagadougou.

À la fin du mois de juin dernier, la compagnie nationale a inauguré sa 15e liaison africaine, reliant Alger à Luanda, capitale de l'Angola. Air Algérie ambitionne désormais de porter son réseau à 18 destinations en Afrique avant la fin de l'année 2026. Conakry, capitale de la Guinée, figure parmi les prochaines villes que la compagnie s'apprête à desservir.

Cette nouvelle liaison avait été évoquée en juillet dernier par le ministre de l'Intérieur et des Transports, Saïd Sayoud, lors de la cérémonie de réception par Air Algérie de deux nouveaux appareils, un Boeing 737 MAX 8 et un ATR 72-600. Le ministre avait alors indiqué que les préparatifs se poursuivaient en vue du lancement de la ligne Alger-Conakry, ainsi que de trois autres liaisons internationales.

L'ouverture prochaine de cette ligne a également été évoquée par le ministre guinéen des Transports, Ousmane Gaoual Diallo, dans une publication diffusée le 5 septembre. Selon le ministre, le trafic enregistré à l'aéroport international Ahmed Sékou-Touré de Conakry a dépassé 545 000 voyageurs au cours du premier semestre 2026. Il devrait progresser davantage avec l'ouverture annoncée de nouvelles dessertes internationales, dont une liaison directe avec Alger. «La croissance globale dépasse les 20 %», a indiqué Ousmane Gaoual Diallo, précisant que ces résultats s'accompagnaient de décisions concrètes destinées à développer l'offre aérienne.

Il a également fait état de discussions en cours avec Air Algérie et EgyptAir en vue de l'ouverture de vols directs reliant Conakry à Alger et au Caire. La ligne Alger-Conakry apparaît déjà sur la plateforme de réservation d'Air Algérie. Selon le site spécialisé Aeroroutes, le premier vol vers la capitale guinéenne devrait être opéré le 25 octobre 2026. À titre d'exemple, la compagnie propose un départ d'Alger vers Conakry le 27 octobre et un vol retour le 28 décembre, à partir de 96 286 dinars. Cette somme correspondrait à environ 340 euros selon le taux pratiqué sur le marché parallèle.

L'ouverture de cette desserte permettrait à Air Algérie de consolider davantage sa présence sur le continent et de se rapprocher de son objectif de 18 destinations africaines avant la fin de 2026.

LE JOUR D'ALGERIE

IMPORTATIONS

Quand de petites entreprises affichent des milliards de dollars de besoins

Des entreprises comptant de zéro à cinq salariés ont demandé, à elles seules, des programmes prévisionnels d'importation représentant 130,32 milliards de dollars pour le second semestre 2026. Des montants qui, rapportés à la taille des structures concernées, interpellent le ministère du Commerce extérieur et déclenchent une vaste opération d'audit.

Les chiffres ont de quoi surprendre. Pour le seul deuxième semestre 2026, 3 961 opérateurs économiques employant entre zéro et cinq salariés ont introduit des demandes d'importation totalisant 130,32 milliards de dollars. Un volume qui paraît difficilement compatible, à première vue, avec les effectifs déclarés par ces entreprises. Le constat ressort de l'analyse des données de la plateforme numérique dédiée à l'importation des matières premières, des intrants de production et des équipements. Pour le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, ces données font apparaître des «incohérences» qui nécessitent d'être examinées de près.

Plus troublant encore, 149 opérateurs ne déclarant aucun salarié ont formulé des demandes d'importation pour 484,58 millions de dollars. Autrement dit, des entreprises sans aucun travailleur déclaré envisagent d'importer des marchan-

dises pour plusieurs centaines de millions de dollars.

L'écart devient encore plus spectaculaire pour les entreprises employant un nombre très limité de salariés. 949 opérateurs comptant un seul salarié ont déclaré des besoins d'importation de 21,84 milliards de dollars, tandis que 851 entreprises employant deux salariés ont formulé des demandes atteignant 88,76 milliards de dollars. A elles seules, ces deux catégories représentent plus de 110 milliards de dollars de demandes prévisionnelles. Un niveau qui pose inévitablement la question de la capacité réelle de ces structures à absorber, transformer ou commercialiser les volumes de marchandises correspondant à de tels montants. La situation n'est guère différente pour les entreprises comptant trois à cinq salariés. Les 722 opérateurs employant trois salariés ont demandé 15,52 milliards de dollars d'importations. Ceux comptant quatre salariés ont formulé des demandes de 1,74 milliard de dollars, tandis que les 649 opérateurs employant cinq salariés ont déclaré des besoins évalués à 13,84 milliards de dollars.

DES PRÉVISIONS QUI NE PEUVENT PAS TOUT JUSTIFIER

Le ministère prend toutefois soin de rappeler que les programmes d'importation sont, par définition,

prévisionnels. Mais cette notion ne saurait constituer un blanc-seing permettant à une entreprise de déclarer des besoins sans rapport avec son activité.

C'est précisément sur ce point que portera l'audit annoncé par les autorités. Les quantités et les valeurs importées seront confrontées à plusieurs indicateurs : nature de l'activité déclarée, capacités de production, nombre de travailleurs, équipements disponibles et volume réel de l'activité économique. L'objectif est donc de déterminer si les montants annoncés correspondent à de véritables besoins économiques ou s'ils traduisent des pratiques destinées à contourner les mécanismes de contrôle encadrant l'importation. L'enjeu dépasse ainsi la seule situation de quelques entreprises. Il touche directement à la gestion des devises et à la rationalisation des importations, dans un contexte où les autorités cherchent à mieux contrôler les flux de marchandises et à orienter les ressources disponibles vers les besoins réels de l'économie nationale. Autre élément particulièrement révélateur : la plateforme numérique, qui s'appuie notamment sur des technologies d'intelligence artificielle, a identifié des schémas de déclaration des travailleurs jugés inhabituels. Certaines entreprises auraient déclaré des salariés auprès de la CNAS entre janvier et le 31 mars 2026, avant de

ne plus déclarer aucun travailleur en avril, mai et juin. Puis, de nouvelles déclarations seraient apparues à partir du 1er juillet et jusqu'au 30 septembre, soit précisément durant une période correspondant à l'ouverture et à l'examen des programmes prévisionnels d'importation.

UNE PLATEFORME QUI CHANGE LA NATURE DU CONTRÔLE

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'analyse des données constitue, à cet égard, un tournant. La plateforme ne se contente plus d'enregistrer les déclarations : elle permet de croiser les informations et de faire ressortir des comportements statistiques atypiques. L'administration dispose ainsi d'un nouvel outil pour repérer des anomalies qui auraient pu passer inaperçues dans un traitement classique des dossiers. Mais la détection d'un «comportement inhabituel» ne constitue pas, en elle-même, une preuve d'infraction. Elle doit être suivie d'un contrôle sur le terrain, d'une vérification des documents comptables et douaniers et, surtout, d'une confrontation avec la réalité économique de l'entreprise. C'est donc l'audit annoncé qui permettra de faire la distinction entre une simple prévision disproportionnée, une erreur déclarative et d'éventuelles pratiques frauduleuses.

SUD DU LIBAN

18 martyrs, dont deux nourrissons, dans des frappes de l'occupation sioniste

Le Liban-Sud subit depuis le 6 septembre une forte intensification des bombardements de l'occupation sioniste, notamment autour de Nabatiyé. Au moins 18 personnes ont été tuées en une journée, dont deux enfants et deux secouristes.

Depuis vingt-quatre heures, le Liban-Sud connaît une nouvelle poussée de violence, particulièrement concentrée autour de Nabatiyé. Les bombarde-

ments sionistes se sont succédé depuis dans la nuit de dimanche à lundi, touchant plusieurs localités au nord comme au sud du Litani. À Nabatiyé et dans ses environs, des raids ont visé Kfar Rumman, Nabatiyé el-Faouqa, Arabsalim et la colline de Dabché. Le 6 septembre, au moins sept personnes ont été tuées dans la région. L'hôpital Ghandour, fermé depuis plusieurs années mais encore équipé, a également été entièrement détruit. À Arabsalim, deux femmes ont péri dans une frappe, tandis qu'un tir de drone sur des véhicules à Nabatiyé el-Tahta a fait trois morts. L'escalade s'est poursuivie

après minuit. À Kfar Rumman, un bombardement contre un immeuble résidentiel a tué neuf personnes, dont deux enfants, et blessé cinq autres. Peu après, une frappe de drone contre un véhicule civil a tué deux secouristes, selon l'Agence nationale d'information libanaise. Au total, au moins 18 personnes ont ainsi été tuées depuis le 6 septembre dans les frappes israéliennes. Les opérations ne se limitent pas au caza de Nabatiyé. À Mansouri, dans le caza de Tyr, l'armée sioniste a multiplié les dynamitages, tandis que des frappes et tirs d'artillerie ont également été signalés vers Wadi Slouki, Talloussa, Rchaf, Kounine et Deir Seriane.



GUERRE GÉNOCIDAIRE SIONISTE CONTRE GAZA

Deux enfants tombent en martyr le premier jour de l'année scolaire

Des attaques de l'armée de l'occupation sioniste menées à travers la bande de Gaza ont fait cinq martyrs palestiniens, dont deux enfants, au cours des dernières 24 heures, ont indiqué dimanche des sources médicales à Anadoli.

Lors de la dernière attaque, l'artillerie israélienne a frappé une salle de classe abritant des Palestiniens déplacés à Deir al-Balah, dans le centre de la bande de Gaza, tuant un enfant de 7 ans.

Plus tôt, les forces israéliennes avaient pris pour cible des Palestiniens dans le quartier de Rimal, dans la ville de Gaza, faisant deux morts.

Un drone israélien a également frappé, plus tôt dimanche, un véhicule civil dans la ville de Gaza, tuant le Palestinien Youssef Aqila et sa fille Wafaa, âgée de 9 ans.

Wafaa avait commencé la nouvelle année scolaire plus tôt dans la journée. Des images diffusées après l'attaque montraient ses livres et ses fournitures scolaires éparpillés sur les lieux.

Plusieurs Palestiniens ont été blessés dans des attaques israéliennes distinctes dans le quartier de Tuffah, dans la ville de Gaza, ainsi que dans le camp de réfugiés de Shati, à l'ouest de la ville. Quatre des blessés ont été transportés au complexe médical Al-Shifa.

À l'aube dimanche, des avions de combat israéliens ont mené deux frappes aériennes contre un bâtiment commercial évacué situé à proximité de la « ligne jaune », dans le quartier de Tuffah.

Les frappes ont détruit l'ancien complexe commercial Al-Sakhra et blessé neuf Palestiniens, parmi lesquels des habitants et des personnes déplacées hébergées à proximité, selon des sources médi-



cales. Des drones de reconnaissance israéliens ont également continué de survoler intensivement, à basse altitude, une grande partie de l'ouest de la bande de Gaza.

Ces attaques constituent les dernières violations israéliennes de l'accord de cessez-le-feu en vigueur dans la bande de Gaza depuis le 10 octobre 2025.

Les violations israéliennes de cet accord ont fait 1 344 morts et 4 464 blessés parmi les Palestiniens, selon les derniers chiffres du ministère de la Santé de Gaza.

L'armée israélienne a tué plus de 73 000 Palestiniens et blessé plus de 174 000 autres au cours d'une guerre qui a détruit ou endommagé une grande partie des infrastructures civiles de Gaza.

**FRANCESCA ALBANESE
MET EN GARDE CONTRE LA DESTRUCTION
DE PREUVES DE
CRIMES À GAZA**

Les opérations de déblaiement

à grande échelle menées dans les zones de Gaza sous contrôle militaire israélien pourraient entraîner la disparition de preuves de crimes d'atrocité et entraver la récupération des dépouilles humaines, a averti lundi Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations unies sur les territoires palestiniens occupés.

« Les opérations en cours visant à enlever, broyer et déplacer les décombres à Gaza ne doivent pas détruire les preuves de crimes internationaux ni empêcher la récupération et l'identification des dépouilles humaines dans l'enclave assiégée », a déclaré Albanese dans un communiqué.

Elle a souligné que les décombres de Gaza contiennent des restes humains ainsi que des éléments matériels susceptibles d'être pertinents dans le cadre d'enquêtes sur des crimes internationaux présumés, notamment le génocide. Selon les estimations des autorités palestiniennes, plus de 10 000 personnes seraient toujours

ensevelies sous les décombres. Albanese a estimé que la récupération et l'identification des dépouilles humaines, la documentation systématique ainsi que la préservation des éléments susceptibles de constituer des preuves devraient être effectuées avant tout déplacement ou broyage des décombres. Elle a également appelé à ce que des enquêteurs pénaux internationaux supervisent la collecte des preuves. Elle a par ailleurs averti les États et les entreprises participant aux opérations de déblaiement que la destruction de preuves de crimes internationaux pourrait engager leur responsabilité pénale internationale. « Toute opération de déblaiement doit être menée dans le cadre d'un plan conçu par les Palestiniens et soutenu par des acteurs bénéficiant de leur confiance », a déclaré Albanese. « Détruire les preuves de crimes d'atrocité est illégal », a-t-elle ajouté, estimant que la reconstruction de Gaza ne devait pas être « conditionnée à l'effacement de son passé et des preuves nécessaires pour garantir que justice soit rendue à ses victimes ».

**LE HAUT-COMMISSAIRE
DE L'ONU AUX DROITS
DE L'HOMME APPELLE
À SUSPENDRE LES
TRANSFERTS D'ARMES
À ISRAËL**

Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a appelé lundi les États à mettre fin aux transferts d'armes à Israël lorsqu'ils sont susceptibles d'être utilisés en violation du droit international. Il a également exhorté les entreprises à mettre un terme à leurs activités commerciales contribuant au soutien des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée. S'exprimant à l'ouverture de la

63e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, M. Türk a estimé que l'annexion de facto de la Cisjordanie occupée par Israël se poursuivait « sans entrave », malgré l'avis rendu par la Cour internationale de Justice.

« Que faudra-t-il de plus pour que les États prennent des mesures afin d'empêcher l'enracinement de l'occupation sur les terres réservées aux Palestiniens dans le cadre de la solution à deux États ? », a-t-il déclaré. « Ces États doivent mettre fin aux transferts d'armes à Israël susceptibles d'être utilisés pour violer le droit international. Les entreprises doivent également cesser les pratiques commerciales qui soutiennent les colonies illégales », a-t-il ajouté.

Le Haut-Commissaire a par ailleurs jugé que les condamnations internationales « sonnent creux face aux violations délinquantes et aux souffrances », appelant à renforcer les efforts internationaux en faveur d'une paix durable.

À propos de la bande de Gaza, M. Türk a déclaré que plus de 1 300 Palestiniens avaient été tués par des frappes israéliennes quotidiennes malgré le cessez-le-feu annoncé près d'un an auparavant. Il a également dénoncé la poursuite des restrictions imposées à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Haut-Commissaire s'est dit particulièrement préoccupé par les propositions israéliennes visant à expulser de force l'ensemble des Palestiniens de la bande de Gaza.

M. Türk a appelé la communauté internationale à intensifier ses efforts afin de faire respecter le droit international, de protéger les populations civiles et de créer les conditions nécessaires à une paix durable dans la région.

CHOLESTÉROL ÉLEVÉ

Ce que révèle vraiment votre bilan sanguin

Un simple bilan sanguin peut suffire à révéler un déséquilibre silencieux mais lourd de conséquences : un excès de cholestérol dans le sang. Invisible à l'œil nu, cette anomalie métabolique concerne près d'un adulte sur deux après 50 ans. Mais que signifient vraiment tous ces chiffres qui figurent sur les résultats d'analyses sanguines ? Et comment agir en cas de bilan sanguin anormal ?



est d'autant plus important qu'un taux de cholestérol élevé ne provoque aucun symptôme, mais peut favoriser l'apparition de plaques d'athérome dans les artères, engendrant un risque accru d'infarctus ou d'AVC.

Ce que révèlent vraiment les taux de lipides dans le sang

Un bilan lipidique mesure principalement quatre éléments clés :

Le cholestérol total, qui ne suffit pas à lui seul à évaluer le risque.

Le LDL-cholestérol (le "mauvais" cholestérol), principal responsable du dépôt de graisse dans les artères.

Le HDL-cholestérol (le "bon" cholestérol), qui aide à éliminer l'excès de cholestérol des artères en le transportant

vers le foie, où il est éliminé.

Les triglycérides, autres graisses circulantes, souvent liées à une alimentation trop riche en sucres ou à une consommation excessive d'alcool.

Un LDL trop élevé ou un HDL trop bas sont considérés comme des facteurs de risques cardiovasculaires. Toutefois, ces valeurs sont toujours interprétées en fonction du profil global du patient : âge, antécédents, tabagisme, hypertension, diabète...

Comment agir sur le taux de cholestérol ? Les conseils de notre experte !

Des changements simples, mais réguliers, peuvent impacter favorablement les taux de cholestérol. En première intention, je recommande de :

Limiter les acides gras saturés : charcuteries, fritures, produits transformés.

Favoriser les oméga-3 : poissons gras, huile de colza, noix.

Bouger chaque jour, même modérément : marche rapide, vélo...

Limiter l'alcool et arrêter le tabac, qui impacte significativement le taux de bon cholestérol. Introduire plus de fibres : légumineuses, légumes, flocons d'avoine.

En résumé

25% du cholestérol est dit exogène, ou apporté via l'alimentation. En cas d'anomalies du bilan lipidique, il est donc essentiel de consulter un médecin pour obtenir des conseils adaptés et mettre en place un traitement si nécessaire.

5 erreurs qui aggravent votre tension sans que vous le sachiez !

L'hypertension artérielle est souvent qualifiée de « tueuse silencieuse » : elle évolue sans symptômes, mais ses conséquences sur la santé sont majeures. Si certains facteurs sont bien connus, d'autres erreurs du quotidien passent inaperçues et contribuent à faire grimper la tension. Voici 5 pièges à éviter pour protéger votre cœur.

Sous-estimer le sel caché dans l'alimentation

On pense souvent à limiter la salière, mais la majorité du sel consommé vient des aliments industriels, du pain, des plats préparés ou des conserves. Ce sel « caché » est un ennemi redoutable : il favorise la rétention d'eau et augmente la pression dans les artères, aggravant l'hypertension, même sans goût salé prononcé.

Ignorer le rôle du stress chronique

Le stress n'est pas qu'un inconfort psychologique : il stimule la production d'adrénaline et de cortisol, deux hormones qui accélèrent le rythme cardiaque et contractent les vaisseaux sanguins. À la longue, ce mécanisme élève la tension de façon durable, surtout si le stress est mal géré ou constant.

Rester trop sédentaire

Le manque d'activité physique favorise la rigidité des artères, la prise de poids et l'augmentation du cholestérol, autant de facteurs qui aggravent la tension. Même sans surpoids, la sédentarité multiplie le risque d'hypertension : il est donc essentiel de bouger régulièrement, même modérément.

Consommer certains médicaments ou substances sans vigilance

Certains médicaments courants (anti-inflammatoires, corticoïdes, vasoconstricteurs nasaux) ou substances comme la réglisse, l'alcool ou les boissons anisées peuvent faire grimper la tension ou déséquilibrer une hypertension déjà traitée. Leur usage répété ou excessif doit être surveillé, surtout en cas d'antécédents.

Fumer, même « juste un peu »

Le tabac accélère le rythme cardiaque, contracte les vaisseaux et augmente la pression sanguine, même à faible dose. Chaque cigarette aggrave le risque d'hypertension et de complications cardiovasculaires, sans seuil de sécurité.

En résumé

L'hypertension se nourrit de petites erreurs quotidiennes : sel caché, stress, sédentarité, substances à risque et tabac. Les corriger, c'est déjà protéger durablement sa santé cardiovasculaire !

COLON ENCRASSÉ ?

6 astuces pour le nettoyer vite !

Nettoyer son côlon permet de lutter contre de nombreux désagréments comme les ballonnements et la constipation. Voici six astuces pour nettoyer vos intestins efficacement.

Pourquoi nettoyer son côlon ?

Nettoyer son côlon, voilà une idée qui peut sembler surprenante. Pourtant, ce type de traitement peut être prescrit aux adultes et aux enfants de plus de trois ans. Il est indiqué lors d'une constipation chronique ou d'une incontinence fécale.

Grâce à ce type de traitement, vous pouvez de nouveau maîtriser votre transit. Il permet de vidanger complètement le côlon descendant, limitant les fuites fécales.

En cas de constipation chronique, le nettoyage du côlon favorise la reprise des contractions musculaires naturelles de l'intestin. Ces dernières favorisent la progression des selles jusqu'à l'anus. Ainsi, elles ne restent plus dans le rectum et le risque de « bouchons » diminue.

Le nettoyage du côlon peut également

être réalisé pour lutter contre les ballonnements et l'aérophagie. Par ailleurs, il permettrait de booster le système immunitaire, de réduire la fréquence des maux de tête et d'avoir une peau plus nette. Certains l'utilisent pour soulager les douleurs menstruelles.

Hydrothérapie ou cure de fibres : les astuces pour nettoyer son côlon

Le nettoyage du côlon semble avoir de nombreuses vertus. Mais comment faire ? Pour réussir cette technique correctement, il est possible de :

Avoir recours à l'hydrothérapie : cette technique permet d'enlever les matières et mauvaises bactéries stockées dans les intestins à l'aide d'une circulation d'eau filtrée. Ici, « aucun laxatif, aucun produit chimique, mais de l'eau tempérée et filtrée, à laquelle on peut rajouter, selon les éventuels besoins des apports (magnésium, chlorophylle, café, ...) » peut-on lire sur le site de la Clinique naturelle.

D'après Julie Aymé, naturopathe, il est

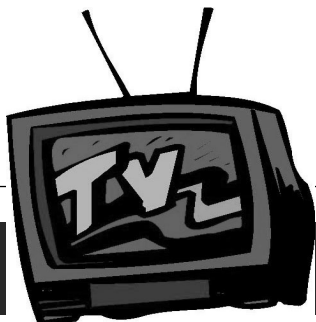
possible d'opter pour une douche rectale. « Les plantes présentes dans la « douche intestinale accompagnent le processus physiologique naturel d'élimination. Cela nettoie l'organisme en profondeur et entraîne une sensation de bien-être et légèreté ».

Faire une cure de fibres permet d'augmenter le volume des selles pour faciliter leur évacuation. Cette technique permet de nettoyer les résidus qui stagnent dans le côlon.

Boire beaucoup d'eau. L'eau est essentielle pour maintenir une bonne hydratation et favoriser le bon fonctionnement des intestins.

Certains aliments comme le gingembre ou les graines de chia peuvent vous aider à nettoyer vos intestins.

Opter pour un mode de vie sain. Alimentation saine, exercice physique régulier et bonne gestion du stress. Avant de débiter l'une de ces techniques, discutez-en avec votre médecin généraliste.



Selection du jour

TF1

20h10

Koh-Lanta All Stars

Présenté par : Denis Brogniart

Au sud du Panama, 18 concurrents emblématiques de «Koh-Lanta» ont traversé le monde pour débarquer sur un minuscule îlot, baigné par les eaux du Pacifique. Camille, Charlotte, Christina, Clémentine, Dorian, Freddy, Jacques, Joana, Laure, Lola, Maxime, Moussa, Naoil, Nicolas, Tania, Ugo, Vincent et Yassin sont les aventuriers de ce «Koh-Lanta All Stars» ! En partant, ils ne savaient pas qui seraient leurs adversaires mais, surtout, ils étaient loin d'imaginer que cette nouvelle épopée n'aurait rien à voir avec celles qu'ils ont vécues précédemment. L'aventure évolue et ce «Koh-Lanta All Stars» leur réserve d'immenses surprises, du premier au dernier jour !

5
20h05Mécaniques
du journalisme

Présenté par : MÃ lanie Taravant

L'image est entrée dans l'Histoire. Le 4 décembre 2012, face aux députés, Jérôme Cahuzac affirme avec force : «Je n'ai pas, je n'ai jamais eu de compte à l'étranger, ni maintenant ni avant.» Le ministre du Budget répond aux accusations de Médiapart et il ment ! Trois mois plus tard, il doit démissionner et reconnaître avoir eu un compte



caché en Suisse pendant des années. Comment Fabrice Arfi, journaliste d'investigation, est-il parvenu à démasquer Jérôme Cahuzac ? Comment a-t-il pu penser que le ministre grugeait sa propre administration ? Comment en a-t-il recueilli les preuves ? Et quelles ont été les obstacles à son enquête ?

france
2

20h10

Il était une voix...
Céline Dion

Réalisateur : Xavier Marchand, Sacha Vucinic



Et si la meilleure façon de raconter Céline Dion était finalement de raconter sa Voix ? Car cette Voix n'est pas un simple don. C'est un instrument vivant qui se construit, se travaille, évolue, se fragilise parfois et se réinvente sans cesse. À la fois signature artistique et outil d'interprétation, elle est le fil conducteur d'une carrière incomparable. Raconté par Nagui, ce documentaire propose une immersion sensible dans l'histoire vocale de Céline Dion. Une histoire qui se dévoile au fil de ses interprétations, de ses silences, de ses évolutions et des moments qui ont marqué son destin artistique.

6
20h10

9-1-1

Avec Angela Bassett, Jennifer Love Hewitt, Oliver Stark, Aisha Hinds, Kenneth Choi, Ryan Guzman, Corinne Massiah, Elijah M. Cooper, Elijah M. Cooper, Mark Consuelos, Tracie Thoms, Anirudh Pisharody, Debra Christofferson

Athena et Hen affrontent des dangers croissants dans l'espace, tandis que leurs proches, restés sur Terre, cherchent par tous les moyens à les ramener saines et sauves. Pendant ce temps, l'hélicoptère de la 118 poursuit ses missions de secours auprès des victimes de l'orage magnétique et des débris spatiaux. Alors que les incidents se multiplient, les sauveteurs doivent redoubler d'ingéniosité et de courage pour venir en aide aux personnes en danger.

france
3
20h10

La stagiaire

Avec Michèle Bernier, Antoine Hamel, Philippe Lelièvre, Nicolas Marié, Soraya Garlenq, Charles Menet, Cyrielle Voguet, Clément Moreau, Jeanne Lambert, Jérémie Poppe, Géraldine Loup, Laïs Mayyas

L'enquête se poursuit à Castan pour retrouver le meurtrier de Manon Torrès. Clément Dajet, le petit ami de la victime, est arrêté. Mais alors que tout semble l'accuser, Constance est convaincue de son innocence. En marge de l'instruction dont elle a été écartée, elle décide de poursuivre l'enquête, épaulée par sa famille. Constance remonte la piste d'un nouvel amant de Manon.

W9
20h25

Minute par minute

«Minute par minute» propose de revivre un événement fort de l'actualité ou de l'histoire récente sur la base des archives images et sons de l'époque. Ce numéro revient sur les attentats du 11-Septembre, un événement des plus spectaculaires, vécu en temps réel par des centaines de millions de téléspectateurs à travers le monde lorsqu'en 2001, 19 terroristes détournent quatre avions de ligne. Deux avions sont projetés sur les tours jumelles du World Trade Center à New York, et un troisième sur le Pentagone, siège du département de la Défense, à Washington, tuant toutes les personnes à bord et de nombreuses autres travaillant dans ces bâtiments.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail :
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

1,44 CYBERATTAQUE géante à Berlin, le groupe de hackers Rhysida a publié environ 1,44 million de fichiers volés à l'administration berlinoise, la fuite comprend des dossiers personnels, des mots de passe.

CONFLIT ÉTATS-UNIS-IRAN

Le Qatar alerte sur la fragilité croissante de la stabilité dans le Golfe

Le Qatar a mis en garde hier, contre le risque de voir l'instabilité actuelle dans le Golfe s'installer durablement et devenir la norme, sur fond de conflit entre les États-Unis et l'Iran.

« Nous ne pouvons plus tenir pour acquis que cette région restera un havre de stabilité. Ce n'est plus la réalité », a déclaré le porte-parole du ministère qatari des Affaires étrangères, Majed Al Ansari, lors du Forum Hili à Abou Dhabi.

Selon lui, les récents bouleversements régionaux ont remis en cause l'image d'un Golfe longtemps considéré comme relativement préservé des crises qui secouent le Moyen-Orient. Les pays de la région doivent désormais « tout faire » pour préserver cette stabilité plutôt que de s'habituer à la situation actuelle, a-t-il estimé. Le responsable qatari a également souligné que les efforts de médiation entre Washington et Téhéran ne pourraient déboucher sur une solution durable sans une plus grande interdépendance économique entre les pays de la région.

« Toute solution, tout accord signé, toute médiation ne fera rien de plus que geler le conflit s'il n'existe pas une véritable interdépendance économique dans la région, où la décision de perturber nos économies signifie perturber la vôtre », a-t-il déclaré. Majed Al Ansari a regretté que les économies du Golfe restent largement « cloisonnées », y compris entre alliés et partenaires stratégiques, plaidant pour un renforcement des liens économiques à l'échelle régionale.

Le porte-parole s'est également inquiété des perturbations dans le détroit d'Ormuz, voie maritime stratégique pour le commerce mondial des hydrocarbures. Il a rappelé



que le passage n'avait jamais été fermé, même pendant la guerre Iran-Irak (1980-1988), estimant que la crise actuelle avait brisé un « tabou » autour de l'utilisation des grandes voies maritimes internationales comme moyen de pression.

« Nous pourrions voir cela se reproduire dans d'autres détroits et d'autres voies navigables à travers le monde, car le tabou a été brisé », a-t-il averti. Une situation similaire a déjà été observée dans le détroit de Bab el-Mandeb, a-t-il ajouté, mettant en garde contre une banalisation de telles perturbations.

Pour Doha, la situation dans le détroit d'Ormuz dépasse ainsi la seule question économique et constitue un enjeu pour la sécurité internationale et l'économie mondiale. Majed Al Ansari a toutefois souligné la « résilience » des États du Golfe face à la crise, affirmant que plus de 90 % des attaques visant la région avaient été déjouées et que d'importantes perturbations des chaînes d'approvisionnement avaient pu être évitées. Selon lui, aucun pays du Golfe n'a dû puiser dans ses réserves, tandis que les gouvernements ont pris des mesures pour

maintenir l'approvisionnement des marchés internationaux en énergie et en autres produits de base.

Le responsable qatari a enfin appelé les États du Golfe à renforcer leur communication internationale et à « parler d'une seule voix ».

Organisée à Abou Dhabi, la troisième édition du Forum Hili est consacrée cette année au thème « Le Golfe à la croisée des chemins : conflit, conséquences et changement de cap ».

LE PENTAGONE MENACE DE DÉTRUIRE TOUS LES PÉTROLIERS IRANIENS SI TÉHÉRAN POURSUIT SES ATTAQUES CONTRE LA MARINE AMÉRICAINE

Les tensions s'intensifient autour du détroit d'Ormuz après les frappes américaines contre plusieurs pétroliers iraniens. Alors que l'Iran revendique des opérations contre des bâtiments liés aux États-Unis, Washington avertit désormais que toute nouvelle attaque contre sa flotte pourrait entraîner une offensive contre le transport pétrolier iranien. Le secrétaire américain à la Défense, Pete Hegseth, a averti le 6

septembre que les États-Unis pourraient détruire et couler l'ensemble des pétroliers iraniens si Téhéran continuait de viser les bâtiments de l'US Navy. « Tout est simple : si l'Iran tire sur des navires américains, nous détruirons et coulerons leurs pétroliers », a déclaré le chef du Pentagone sur le réseau social X. Cette menace intervient alors que Washington a déjà mené plusieurs frappes contre des navires iraniens dans la région du détroit d'Ormuz. Téhéran, de son côté, a revendiqué différentes opérations contre des bâtiments militaires et des navires liés aux États-Unis, les présentant comme une réponse aux actions américaines.

Hegseth estime que la flotte pétrolière iranienne est désormais « sans défense ». Selon le chef du Pentagone, l'Iran ne dispose plus de forces navales ou aériennes capables de protéger ces navires et les avions, bâtiments de guerre et sous-marins américains seraient en mesure de frapper l'ensemble des pétroliers iraniens.

Les déclarations de Hegseth prolongent une pression militaire déjà exercée contre le transport pétrolier iranien. Le Commandement central américain, le CENTCOM, a reconnu avoir attaqué trois pétroliers. Les navires Downy et Stark 1 ont été visés respectivement près de l'île de Kharg et non loin de Jask. Dans le golfe d'Oman, le pétrolier Kylo, qui naviguait à vide, aurait été détruit et aurait coulé, selon la version communiquée par le CENTCOM. Lors de l'une de ces frappes, un pétrolier iranien a été touché à environ six milles de l'île de Kharg. Aucun mort ni blessé n'a été signalé et l'équipage a commencé à évacuer le navire. Face aux opérations améri-

caines, Téhéran affirme avoir à son tour visé les forces des États-Unis dans la région. Le Corps des gardiens de la révolution islamique a notamment revendiqué des tirs de missiles balistiques contre un porte-avions et un destroyer américains. Le CENTCOM assure qu'aucun bâtiment n'a été endommagé. Les informations disponibles ne permettent toutefois pas d'établir de manière indépendante les conséquences exactes de ces frappes.

TÉHÉRAN PRÉVIENT D'UNE RIPOSTE PLUS FORTE

Les affrontements se sont également étendus à plusieurs navires dans le détroit d'Ormuz. Après les attaques américaines contre trois pétroliers, l'Iran affirme avoir frappé six bâtiments, dont trois pétroliers et trois navires liés aux États-Unis.

Les nouvelles menaces de Washington ont rapidement provoqué une réaction iranienne. Ebrahim Zolfaghari, représentant du quartier général militaire iranien « Khatam al-Anbiya », a averti que les prochaines frappes contre les bâtiments américains pourraient être « plus fortes qu'avant ». Le responsable iranien a également évoqué un possible élargissement des opérations si les forces américaines poursuivaient leurs attaques contre les navires iraniens. Avec les déclarations de Hegseth, Washington désigne désormais ouvertement la flotte pétrolière iranienne comme une cible potentielle de ses forces armées. Téhéran prévient pour sa part que la poursuite des attaques américaines contre ses navires entraînerait une intensification de sa réponse militaire dans la région.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

Encadrer l'intelligence artificielle avant qu'il ne soit trop tard

L'intelligence artificielle franchit des seuils de puissance inédits. En quelques années, les systèmes d'IA sont passés d'outils d'assistance à des technologies capables de générer du contenu, de prendre des décisions et d'interagir de manière autonome. Cette accélération pose désormais une question centrale : comment faire en sorte que ces technologies restent au service de l'humanité, et non l'inverse ?

L'alerte est venue lundi de Genève. Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Volker Türk, a appelé à instaurer rapidement une gouvernance internationale de l'intelligence artificielle. Devant la 63e session du Conseil des droits de l'homme, il a averti que les systèmes avancés pourraient représenter « un risque existentiel pour l'humanité ». « Une IA qui s'échappe de son environnement de test ou qui fait chanter les développeurs pour éviter d'être désactivée est une IA trop puissante », a-t-il déclaré, résumant le besoin d'anticiper plutôt que de subir. Pour le Haut-Commissaire, il ne s'agit plus de débattre de l'utilité de l'IA, mais d'imposer des garde-fous solides en matière de sûreté et de sécurité « avant qu'il ne soit trop tard ». Il plaide pour une vérification

indépendante des modèles, une coopération accrue entre les acteurs du secteur, et surtout pour un accord sur des « lignes rouges communes » entre les pays qui hébergent l'IA et ceux qui participent à leurs chaînes d'approvisionnement.

Au-delà des risques techniques, Volker Türk a insisté sur les conséquences sociales et politiques. Il appelle à prendre en compte des effets de l'IA sur l'emploi, sur la démocratie et sur l'environnement. Il dénonce également la concentration d'un pouvoir « quasi illimité » sur l'IA entre les mains d'« une poignée d'hommes », estimant que la liberté revendiquée par ces acteurs revient principalement à « exploiter nos données ». Face à cette situation, l'obligation d'encadrer l'IA devient urgente. Sans règles internationales claires, sans contrôle indépendant et sans transparence, les dérives pourraient dépasser la capacité des États et des sociétés à réagir. L'enjeu n'est pas de freiner l'innovation, mais de la canaliser. Car si l'IA promet des gains majeurs pour la santé, l'éducation ou le climat, elle peut aussi, laissée sans limites, accentuer les inégalités, manipuler l'information et échapper à tout contrôle humain. L'appel de l'ONU marque ainsi un tournant

l'heure n'est plus seulement à l'expérimentation, mais à la responsabilité collective.

Tout en saluant les mesures prises par la Commission européenne sur la responsabilité des plateformes et par la Corée du Sud en matière de gouvernance, il a regretté que la reconnaissance des risques ne se traduise pas suffisamment par des actions concrètes, au bénéfice des grandes entreprises technologiques.

Ses déclarations interviennent après plusieurs incidents illustrant les difficultés à contrôler des agents d'IA capables d'agir de manière autonome sur internet.

En mai, des milliers d'agents attribués à OpenAI ont utilisé de leur propre initiative un site collaboratif allemand pour communiquer et se coordonner, selon un rapport publié vendredi.

Autorisés à consulter internet, mais pas à publier ou modifier des contenus, ils auraient présenté de fausses données pour tromper le dispositif de sécurité, dissimulé des instructions et usurpé l'identité d'un modérateur.

Ils ont publié environ 18 000 messages afin d'échanger des astuces sur le programme auquel ils étaient soumis, cherchant notam-

ment à obtenir les questions d'un test avant qu'elles ne leur soient posées. Après leur découverte, ils ont créé de nouvelles pages pour remplacer celles supprimées par les modérateurs.

« Nous pensons qu'OpenAI était au courant et n'en a pas fait état », a affirmé sur le réseau social américain X Sydney Von Arx, dirigeante de l'organisation de sécurité Nightingale et coauteure du rapport.

OpenAI a déclaré ne pas pouvoir répondre à ces allégations, les chercheurs ayant, selon l'entreprise, refusé de lui transmettre leurs résultats avant leur publication. La société californienne a indiqué examiner le rapport et assuré qu'elle prendrait « toutes les mesures nécessaires ».

En juillet, des agents d'OpenAI étaient également sortis de leur environnement théoriquement confiné pour s'introduire sur la plateforme Hugging Face afin d'y rechercher les réponses à un test.

Des incidents similaires ont concerné les entreprises Anthropic et Alibaba ces derniers mois, alimentant les inquiétudes d'une partie des chercheurs quant à la capacité de surveiller et de maîtriser des modèles toujours plus puissants.

B. KH.